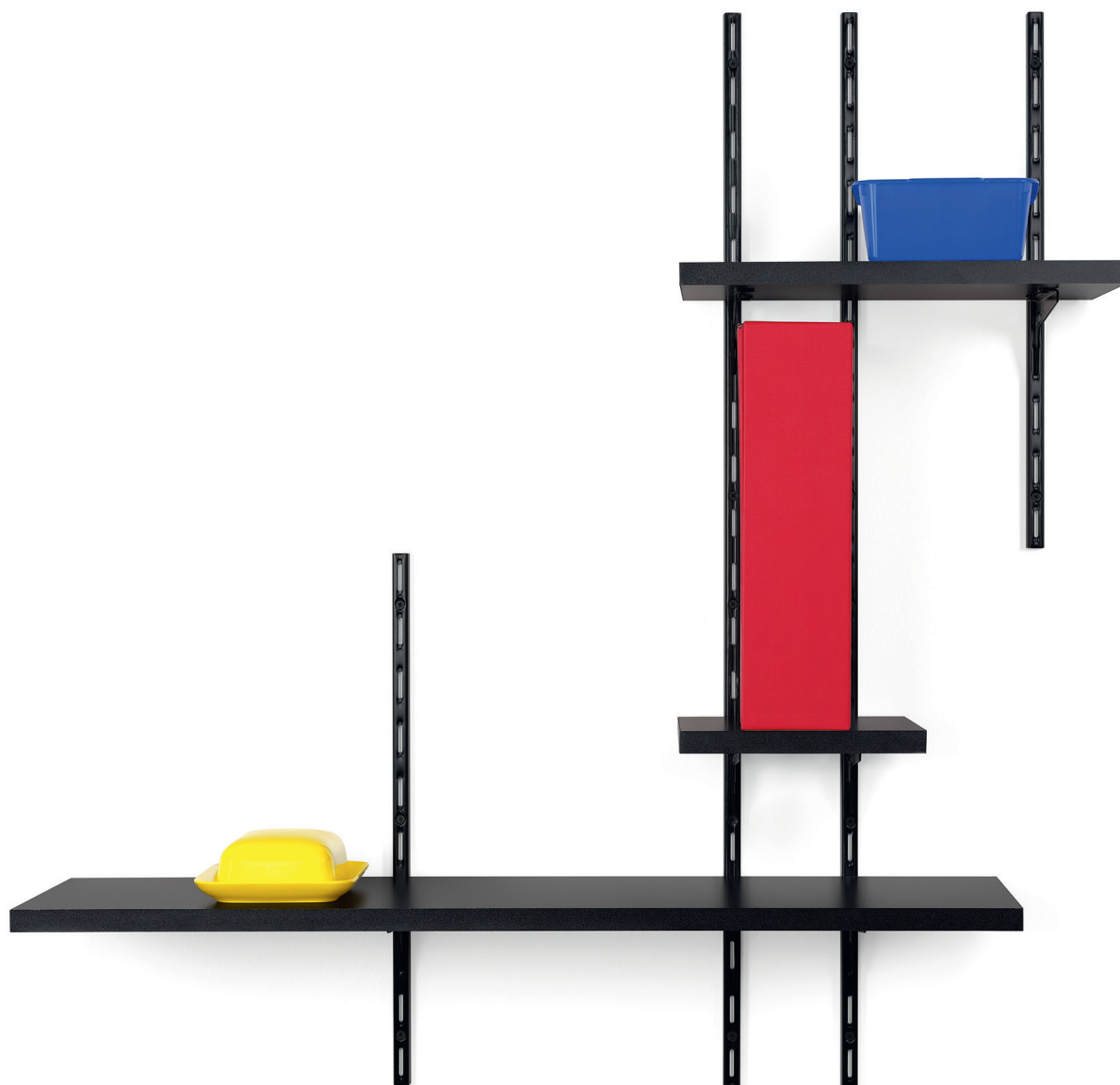


idi



2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
incluant le Rapport financier annuel

INVESTIR EN PRIVATE EQUITY

SOMMAIRE

	Christian Langlois-Meurinne et les membres du Comité Exécutif	2			
1	PRÉSENTATION DU GROUPE	5	4	COMPTES CONSOLIDÉS	61
1.1	L'IDI	6	4.1	Bilan consolidé	62
1.2	L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance	12	4.2	Compte de résultat consolidé	63
1.3	Chiffres opérationnels clés	13	4.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
1.4	Contexte général du marché du capital-investissement et concurrence	14	4.4	Tableau de variation des capitaux propres	65
1.5	Principales opérations d'investissement et de cession en 2017	17	4.5	Annexe aux comptes consolidés	66
1.6	L'activité et le portefeuille de l'IDI	18	4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	23	5	COMPTES SOCIAUX	87
	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	24	5.1	Bilan au 31 décembre	88
2.1	Conformité au Code de gouvernance	24	5.2	Compte de résultat au 31 décembre	90
2.2	Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	24	5.3	Annexe aux comptes sociaux	91
2.3	Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité	34	5.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
2.4	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	37	5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	104
2.5	Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	37	6	INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL	105
2.6	Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques	38	6.1	Informations concernant l'IDI	106
2.7	Augmentations de capital potentielles	38	6.2	Informations complémentaires	107
3	RAPPORT DE GESTION	39	6.3	Capital et principaux actionnaires	110
3.1	Les comptes consolidés	40	6.4	Programme de rachat	114
3.2	Les comptes sociaux	42	6.5	Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	116
3.3	Actif net réévalué	42	7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	119
3.4	Affectation du résultat 2017	45	7.1	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018	120
3.5	Perspectives financières	46	7.2	Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018	121
3.6	Événements significatifs récents	46	7.3	Projets de Résolutions	123
3.7	Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société	46	7.4	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant	126
3.8	Schémas d'intéressement du personnel	47	7.5	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	127
3.9	Contrôle interne et gestion des risques	49	7.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	128
3.10	Rapport RSE	54	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	131
3.11	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	58	8.1	Personne responsable	132
			8.2	Contrôleurs légaux des comptes	133
			8.3	Documents accessibles au public et information financière	134
			8.4	Opérations avec les entités apparentées	134
			8.5	Informations financières historiques	135
			8.6	Table de concordance	136
			8.7	Table de concordance du rapport financier annuel	141
			8.8	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	142



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

Rapport financier annuel

PROFIL DU GROUPE

*L'IDI est l'une des toutes premières sociétés cotées
d'investissement en « **Private Equity** »
en France avec plus de 45 ans d'existence.*

Disposant de plus de 450 millions d'euros de fonds propres, l'IDI investit directement dans les petites et moyennes entreprises françaises et européennes disposant d'une position forte sur leurs marchés respectifs.

L'IDI intervient essentiellement sur les segments du capital transmission et du capital développement.

L'IDI se distingue de ses confrères par sa vision de long-terme, sa grande flexibilité dans la gestion de l'horizon de ses investissements, par un fort alignement des intérêts avec les managers ainsi que par son implication auprès d'eux pour faire réussir ses participations.

La stabilité de son actionnariat, sa structure financière solide (*sans endettement structurel*) et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes et expérimentées de son secteur avec plus de 800 entreprises accompagnées dont certaines sont devenues des groupes internationaux compétitifs.

Le soutien à la croissance de ses entreprises – croissance organique, externe, internationale – reste plus que jamais au cœur de la stratégie de l'IDI.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès du GROUPE IDI, 18 avenue Matignon, 75008 Paris, sur le site internet de IDI : www.idi.fr et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE ET LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



“

*Cette diversification
est gage de pérennité
et de rendement.* ”

Christian Langlois-Meurinne

Marco de Alfaro

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés, Gérant-commandité de l'IDI

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ANNÉE 2017 ?

2017 a été une très belle année et très active. L'an dernier j'annonçais être serein et ambitieux pour 2017 et les faits ne m'ont pas contredit. La modification de la gouvernance en créant un Comité Exécutif plus collégial et le renforcement de l'équipe en septembre 2015 ont permis de travailler sur un nombre plus important de dossiers et d'investir en 2017 dans 4 très belles participations : HEA Expertise, Fait Plast (investissement complémentaire dans le groupe Orca), Alkan et Mérieux.

Depuis plusieurs mois, nous constatons sur le marché des valorisations très élevées et des liquidités abondantes suite à de nombreuses levées de fonds. La qualité des entreprises présentes au sein de notre portefeuille fait que nous avons reçu des marques d'intérêt sur plusieurs dossiers et notamment Idinvest Partners. 2017 a donc été également une très belle année de retour sur investissement.

Nos actionnaires peuvent être également très satisfaits. Notre Actif Net Réévalué a progressé de 47,07 % en 2017, ils pourront ainsi

bénéficier d'un dividende ordinaire de 1,75 euro par action, en hausse de presque 10 % par rapport à 2016, complété par une distribution exceptionnelle de 4 euros par action, soit une distribution globale de 5,75 euros par action. À nouveau l'IDI s'impose, depuis son introduction en bourse en 1991, comme l'acteur du *Private Equity* qui surperforme ses concurrents cotés avec un TRI, dividendes réinvestis, de 16,59 % par an, soit un multiple de 58 en 26 ans.

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LA SURPERFORMANCE DE L'IDI ?

L'IDI dispose d'un moteur de croissance unique sur le marché grâce à 4 atouts concurrentiels majeurs : une plus grande capacité à donner du temps à ses participations pour croître car structurellement non contraint par un agenda lié à la prochaine levée de fonds, un vrai savoir-faire éprouvé pour les accompagner à conquérir de nouveaux marchés en Europe, une équipe d'investissement expérimentée et



Tatiana Nourissat

Julien Bentz

résiliente (Jonathan Coll et Augustin Harrel-Courtès ont été promus Directeurs de Participations en mai dernier), et un alignement d'intérêt complet avec les équipes de management et ses actionnaires.

EN 2018 VOUS AVEZ CÉDÉ IDINVEST ET SES 7 MILLIARDS D'EUROS, N'EST-CE PAS LA FIN DE L'HISTOIRE ?

Au contraire, cette cession montre combien, sur une seule de nos participations, nous avons su la développer et, en 8 années, créer énormément de valeur. Il nous reste encore 11 autres participations, nous avons l'ambition de poursuivre nos investissements et de trouver d'autres histoires entrepreneuriales. Certains observateurs ont tendance trop rapidement à comparer nos fonds propres, qui nous aident à investir avec effet de levier, avec les 7 milliards d'euros d'actifs sous gestion de Idinvest qui eux appartiennent à leurs investisseurs. L'IDI en cédant Idinvest ne perd pas 7 milliards mais à l'inverse gagne la très importante plus-value générée lui permettant

ainsi de récompenser les 8 années de patience de ses actionnaires et de disposer des moyens pour mener dans les prochaines années une politique d'investissement ambitieuse, sélective et opportuniste. L'histoire est loin d'être finie et au contraire ne peut que s'accélérer !

ET 2018... ?

Fort des succès de 2017, notre équipe d'investissement travaille étroitement avec les participations et est mobilisée pour trouver de nouvelles pépites. Les valorisations élevées et l'afflux de liquidités, sont propices à la rotation des actifs de qualité dans les portefeuilles. Comme pour les acquisitions, les marques d'intérêt sur nos participations sont nombreuses. Nous resterons donc opportunistes tout en maintenant notre ligne directrice : laisser à la participation suffisamment le temps pour exprimer tout son potentiel et permettre au nouvel actionnaire d'être un accélérateur de croissance pour la société.

Marco de Alfaro

POURQUOI AVOIR INVESTI DANS HEA EXPERTISE EN 2017 ?

Parce que cette société, au *business model* très digitalisé, apporte des compétences et des services aux TPE/PME qui recherchent un spécialiste des services administratifs et financiers. Avec HEA Expertise, les entrepreneurs voient leur vie de managers simplifiée : de la création de leur entreprise à la gestion courante de leur comptabilité. Cette société connaît un développement très rapide et recèle un remarquable potentiel de croissance en France et en Europe.

ET POURQUOI AVOIR RÉINVESTI DANS MÉRIGUET ?

Parce que dans son secteur il n'existe pas de plus belle entreprise que Mériquet. L'IDI n'est pas un fonds de *Private Equity* mais une société d'investissement. Grâce à cette spécificité, nous pouvons facilement réinvestir dans des sociétés à haute expertise et à valeur ajoutée pour nos actionnaires. Mériquet est un spécialiste mondialement reconnu de l'artisanat décoratif de luxe. D'abord actionnaire minoritaire lors du précédent LBO, nous nous sommes associés à Raise en co-investissant ensemble pour donner à l'entreprise les moyens de poursuivre son internationalisation et de porter loin de nos frontières ce savoir-faire français. Indéniablement Mériquet comptera au sein de nos 11 autres participations.

Julien Bentz

POURQUOI AVOIR ACQUIS UNE SOCIÉTÉ ITALIENNE ?

L'Italie dispose d'un tissu industriel très dense, avec de fortes expertises et qui souvent, pour des raisons générationnelles, se trouvent aujourd'hui confrontées à des défis de croissance au niveau européen et international. L'IDI met tout son savoir-faire au service de la croissance interne et externe des sociétés de son portefeuille. L'Italie est donc un marché intéressant pour trouver des *build up* attractifs. La société italienne Fait Plast était une association parfaite de Pennel & Flipo. Toutes deux disposaient d'une taille et d'une culture d'entreprise similaires et de savoir-faire techniques complémentaires. Les dirigeants de Fait Plast devaient faire face à une double problématique de transmission et surtout ne disposaient pas du réseau pour se développer à l'international. Cette acquisition était donc une fantastique opportunité créatrice de synergies et de performances pour toutes les parties prenantes du groupe.

POURQUOI S'ASSOCIER AVEC UN PARTENAIRE DANS ALKAN ?

Alkan est une formidable société que nous connaissons bien en tant qu'actionnaire minoritaire depuis 4 ans et qui a connu ces dernières années des performances remarquables. Sa croissance supérieure à 10 %, le développement de ses expertises techniques, sa diversification internationale et la situation incontournable de marché font que ce groupe peut légitimement servir de point de départ à la constitution d'un pôle français d'excellence dans les équipements pour les avions militaires et civils. Cette stratégie d'investissement implique donc de disposer de moyens financiers ambitieux pour être le consolidateur d'autres belles entreprises du secteur. Comme, par le passé, l'IDI a connu de très beaux succès avec l'équipe de Chevrillon, avec qui nous partageons la même approche d'investissement, nous avons donc préféré réunir nos forces et participer à ce projet stratégique d'envergure pour Alkan.

Tatiana Nourissat

COMMENT SE PORTENT LES ÉMERGENTS ?

IDI Emerging Markets conserve une très belle dynamique d'investissements et affiche près de 500 millions de dollars sous gestion et ses performances sont bonnes. Depuis 2004, plus de 48 investissements ont été réalisés dans 35 pays en Chine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient et Amérique latine. Au cours des 10 dernières années, la croissance moyenne annuelle du PIB pour les marchés émergents a été de 6 % contre 2 % pour les pays développés. Dans les pays émergents, 62 % des activités sont détenues par des familles, ce qui offre donc pour le *Private Equity* d'immenses opportunités d'investissement et de croissance.

QUE DIRIEZ-VOUS AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE L'IDI ?

Que leur fidélité paye et qu'il n'est pas trop tard pour les autres de songer à mettre des titres IDI dans leur portefeuille. La qualité du portefeuille de participations, très diversifié en termes de secteurs et de géographies, permet à l'IDI d'afficher une croissance de son ANR et un TRI le plus performant du marché. En 2017, la performance de l'IDI a été davantage reconnue, le titre en Bourse a ainsi gagné en liquidité et a vu son cours progresser de 78,8 % sur un an ! Les acquisitions annoncées en 2017, l'accord de cession d'Idinvest Partners, le nombre important des dossiers en cours d'étude et les intérêts portés sur nos sociétés en portefeuille ces derniers mois, sont autant de gages pour attirer de nouveaux actionnaires et conforter ceux qui profitent depuis de nombreuses années de la meilleure performance du marché.

1.1	L'IDI	6
1.1.1	Pionnier de l'investissement	6
1.1.2	Notre identité, nos valeurs	6
1.1.3	Notre métier	7
1.1.4	Notre expertise	7
1.1.5	Nos objectifs	7
1.1.6	Le Gérant et les équipes du Groupe IDI	8
1.1.7	Le Conseil de Surveillance	10
1.2	L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE	12
1.3	CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS	13
1.4	CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL- INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE	14
1.5	PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSIION EN 2017	17
1.6	L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI	18
1.6.1	Gestion pour compte propre	18
1.6.2	Gestion pour compte de tiers	20
1.6.3	Autres actifs financiers	21

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 L'IDI

1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec plus de 45 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 45 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 45 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de 456,6 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 16,59 %, soit une multiplication par 58 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;

- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.1.3 Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 45 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et a un endettement modéré.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, l'IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de ses filiales IDI Emerging Markets S.A. (« IDI EM SA ») et IDI Emerging Partners (« IDI EM Partners ») qui gèrent 500 millions de dollars.

1.1.4 Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans

l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.1.5 Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par build-up et parfois des opérations complexes telles que MBI ou carve out.

1.1.6 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intéressement sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.



DIRIGEANT ACTIONNAIRE

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE Président de Ancelle et Associés SAS Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 45 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITÉ EXÉCUTIF

En 2015, la gouvernance de l'IDI a évolué. Le Groupe IDI s'est doté d'un Comité Exécutif qui accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, pour l'exercice de ses missions.

Ce Comité Exécutif regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI et est ainsi constitué avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, entouré de Marco de Alfaro, Partner, Julien Bentz, Partner et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

Les équipes d'investissement



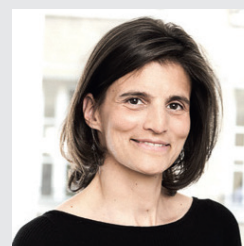
MARCO DE ALFARO Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *Private Equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général.



JULIEN BENTZ Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, diplômé d'ESCP Europe, et de l'Université Paris Dauphine. Julien Bentz a plus de 10 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO/capital développement) et en mezzanine. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette.



TATIANA NOURISSAT Secrétaire général – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana Nourissat assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

ÉQUIPE FONDS PROPRES D'IDI



ALEXIS GARAND-CLAVEL
Directeur

Diplômé de l'EM Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en 2007. Auparavant, il a travaillé au sein du département Transaction Services de KPMG où il a conseillé aussi bien des fonds d'investissement que des clients industriels dans le cadre d'acquisition ou de cession de sociétés.



AUGUSTIN HARREL-COURTES
Directeur de Participations

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.



JONATHAN COLL
Directeur de Participations

Jonathan a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et *corporates* français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande École).



ARNAUD PIERUCCI
Analyste Senior

Diplômé du Magistère Banque – Finance de l'Université d'Assas, Arnaud a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2016 après 2 années passées au sein des équipes M&A de la banque d'affaires Leonardo & Co (NTX Partners) et 1 année au sein du fonds d'investissement Eurazeo PME.



JONAS BOUAOULI
Analyste

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un *Bachelor of Science* de HEC Lausanne, Jonas Bouaouli a rejoint les équipes de l'IDI en 2016. Il bénéficie d'expériences au sein des équipes d'investissement de JP Morgan et d'AltaFund. Par ailleurs, il a été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux et suivi la chaire entrepreneuriat de l'ESCP.



MIREILLE HINAUX
Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

DIRECTOIRE D'IDI EMERGING MARKETS



PETER BIELICZKY
Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).



JULIEN KINIC
Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé 6 ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *Private Equity*. Peter Bieliczky et Julien Kinic ont étoffé leur équipe qui compte désormais huit personnes.

1.1.7 Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie Banque.

VICE-PRÉSIDENT

FFP Invest Premier mandat le 20 juin 2012

Représentée par M. Sébastien Coquard, Head of Investments.

MEMBRES

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président-Directeur général d'Allianz France.

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Président de Generis Capital Partners SAS.

Gilles Etrillard, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Julie Guerrand, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Guerrand est, entre autres, Présidente de H51

Tanya Heath, Premier mandat le 28 juin 2016

Mme Heath est Présidente de Tanya Heath Paris.

Ambroise Huret, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Huret est, entre autres, *Partner* de Eleven Strategy

Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est investisseur.

Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Langlois-Meurinne est *Senior Vice-President marketing Europe/Middle East/Africa/Latin America* de Ralph Lauren

LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

1.1.8 Organigramme au 31 décembre 2017

IDI ^(a)

GESTION POUR COMPTE PROPRE	Participations majoritaires	WinnCare	89,90 %
		Fidinav	50,70 %
		Orca Développement	63,39 %
		Groupe Mikit	68,90 %
	Participations minoritaires	ADFI 5 (Holding des participations minoritaires)	100 %
GESTION POUR COMPTE DE TIERS		Idinvest Partners ^(b)	51 %
		IDI Emerging Markets I ^(c)	46,38 %
		IDI Emerging Markets II ^(c)	35,12 %
		IDI Emerging Markets Partners ^(d) (Société de gestion)	35 %
FONCTIONS SUPPORTS		GIE Matignon 18 ^(e)	90 %
		Idi Services ^(f)	100 %

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.

(b) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB (devenue AMF) le 10 juin 1999, a été cédée par l'IDI le 12 avril 2018.

(c) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(d) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère, entre autres, le fonds IDI Emerging Markets.

(e) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

(f) IDI Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 112 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, pages 99 et 100 du document de référence.

Les capitaux propres de l'IDI fin 2017 s'élèvent à 456,6 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 112 du présent document de référence.
- ADFI 5 : création en octobre 2011.
- Idinvest Partners : création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2. ADFI 2 a été absorbée par Idinvest Partners le 27 juin 2013. La participation détenue par le Groupe IDI dans Idinvest Partners a été cédée le 12 avril 2018.

- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
 - IDI Services : création en novembre 1998.
 - IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de Private Equity dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.
 - IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012.
- IDI est membre de France Invest.

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI ; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ils ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 128 et 129 du document de référence).

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE



Mécène du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris

Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes. Le Groupe IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris en 2017 en s'associant à l'exposition de la Nouvelle Présentation des Collections Permanentes.

Et de la Cité de la Musique Philharmonie de Paris

L'IDI a, pour la première fois en 2017, apporté son soutien au projet de démocratisation culturelle Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), développé par la Philharmonie dans le cadre de ses missions éducatives et sociales, et centré sur la pratique musicale en orchestre. Il est destiné à des enfants ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Il s'agit d'enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la « Politique de la Ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux de pratique.



1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

1

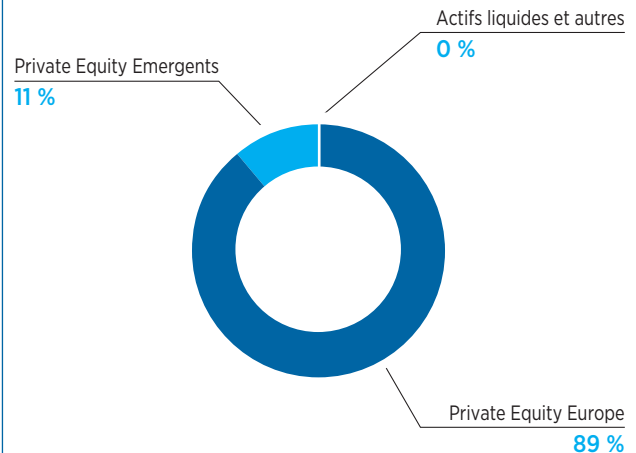
En 2017, l'ANR par action progresse de 47,07 % (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la très bonne performance des sociétés du portefeuille de *Private Equity Europe*.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 456,6 millions d'euros, soit une augmentation de 130,3 millions depuis le 31/12/16. La trésorerie du Groupe augmente de 8 millions d'euros pour atteindre 20 millions d'euros fin 2017. L'IDI bénéficie en outre d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) utilisée à hauteur de 10 millions d'euros fin 2017 et d'une ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à *covenants*, non tirée à la fin de l'exercice 2017.

Ainsi, au 31 décembre 2017, l'IDI dispose d'une capacité d'investissement propre de près de 40 millions d'euros (hors lignes de crédit disponibles pour 35 millions d'euros).

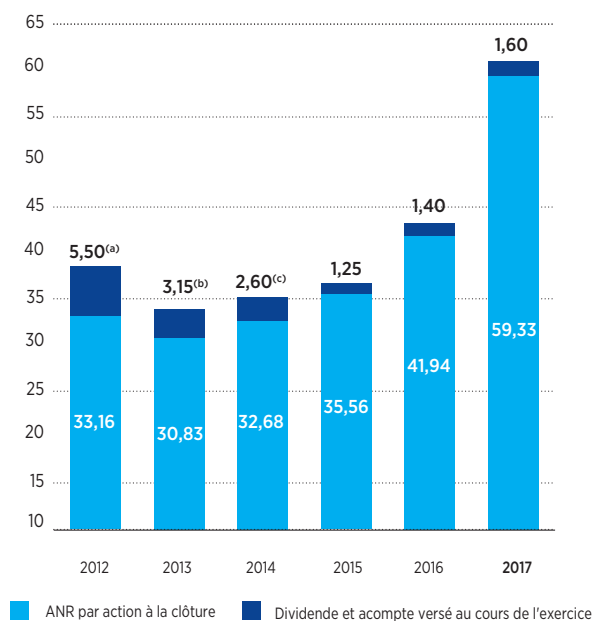
L'année 2017 a été également exceptionnelle sur le plan des réalisations, avec 70 millions d'euros investis dans le *Private Equity Europe* et 22 millions d'euros de produits de cession, principalement liés aux opérations de cession / ré-investissement dans Mérieux et Alkan.

RÉPARTITION DE L'ANR



L'ANR au 31 décembre 2017 s'élève à 456,6 millions d'euros. Il est constitué de 100 % d'actifs de *Private Equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

ANR ET DIVIDENDE PAR ACTION

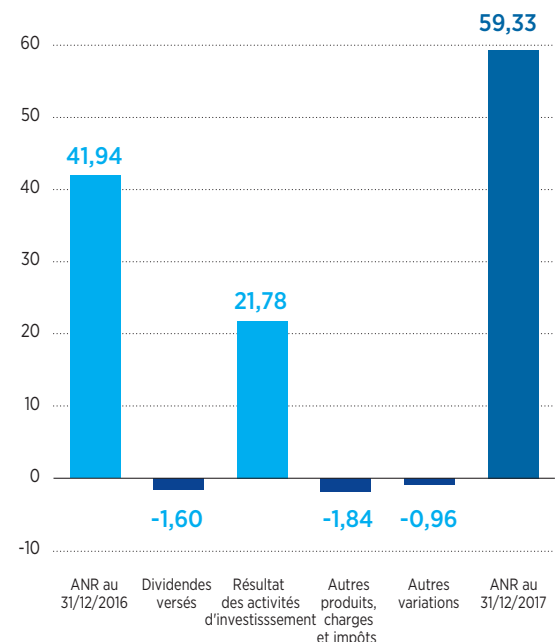


(a) dont 1 euro d'acompte sur dividendes 2012
(b) dont 3 euros d'acompte sur dividendes 2013
(c) dont 1,6 euro d'acompte sur dividendes 2014

En 2017, l'IDI a versé un dividende de 1,60 euro représentant plus de 3 % de l'ANR.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 116 à 118 du présent document de référence.

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION



1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

Private Equity France, LBO et capital développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

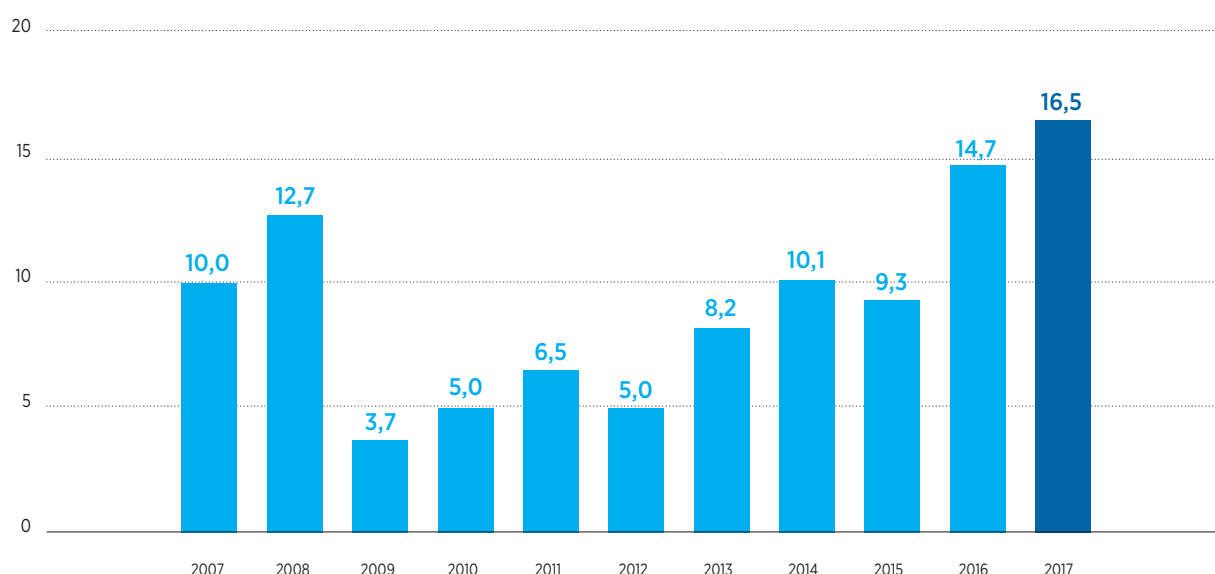
En 2017, les professionnels du capital-investissement français ont levé 16,5 milliards d'euros d'épargne mondiale, une hausse de 13 % par rapport à 2016. Ces capitaux seront majoritairement investis au cours des cinq prochaines années dans les entreprises françaises. Cette évolution confirme l'accélération de la croissance du marché français et le renforcement des investisseurs français pour l'ensemble des souscripteurs.

Près de deux tiers des capitaux levés en 2017 proviennent d'investisseurs français. Ils totalisent 63 % du total de la levée en 2017 (vs 61 % de 2007 à 2016). En 2017, les fonds de fonds et le secteur public marquent une forte progression tandis que les investisseurs industriels montent en puissance.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2015	2016	2017	En %	Variation 2016-2017 en %
Assurances/mutuelles	1 588	3 054	3 288	20 %	8 %
Entités du secteur public, fonds souverains	2 194	2 704	2 803	17 %	4 %
Personnes physiques/family offices	1 796	2 213	2 311	14 %	4 %
Fonds de fonds	2 071	2 795	3 922	24 %	40 %
Caisses de retraites	606	1 764	1 581	10 %	- 10 %
Banques	680	1 416	1 550	9 %	9 %
Industriels	364	367	1 017	6 %	177 %
Autres	nc	378	nc	na %	na
TOTAL	9 299	14 691	16 472	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2017 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 3 avril 2018.

LEVÉES DE FONDS (EN MILLIARDS D'EUROS)



En 2017, les acteurs du capital-investissement français ont investi 14,3 milliards d'euros dans l'accompagnement et l'accélération d'entreprises engagées dans des projets de croissance. Il s'agit de la 5^e année de croissance consécutive, en progression de 135 % par

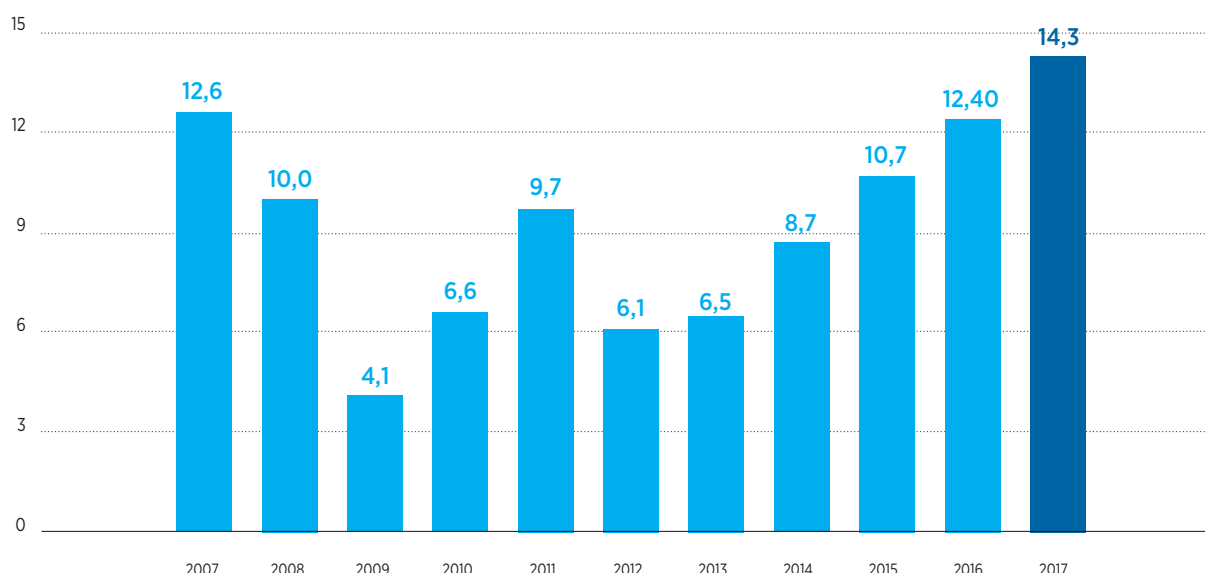
rapport à 2012. 57 % des investissements ont été réalisés dans de nouvelles entreprises ouvrant pour la première fois leur capital.

On note également un retrait du capital développement (- 18 %) sans doute lié aux prix d'acquisition élevés.

Investissements (en millions d'euros)	2015	2016	2017	En %	Variation 2016-2017 en %
Capital Transmission/LBO	6 116	7 621	9 882	69 %	30 %
capital-développement	3 852	3 853	3 153	22 %	- 18 %
Capital Innovation	758	874	1 223	8 %	40 %
Capital Retournement	22	47	19	1 %	- 60 %
TOTAL	10 749	12 395	14 276	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2017 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 3 avril 2018.

INVESTISSEMENTS (EN MILLIARDS D'EUROS)



Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers atteint un nombre record puisqu'il atteint 2 142 contre une moyenne annuelle de 1 606 (+ 33 %) au cours de ces 10 dernières années.

Le nombre d'entreprises accompagnées dans le capital innovation est en forte progression.

La France est le pays d'Europe qui a le plus d'entreprises non cotées qui ont ouvert leur capital à des actionnaires professionnels.

La stabilité de la localisation des entreprises se confirme ; elles sont basées en France à 85 %. Si les entreprises du secteur de l'informatique et du numérique sont 1^{res} en nombre, celles de l'industrie ont reçu la part principale des montants investis.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MONTANT INVESTI

(en millions d'euros)	2015	2016	2017	En %	Variation 2016-2017 en %
< 1	307	314	382	3 %	22 %
de 1 à 5	1 126	1 340	1 578	11 %	18 %
de 5 à 15	1 518	1 672	1 798	13 %	7 %
de 15 à 50	1 993	2 666	2 672	19 %	1 %
de 50 à 100	1 026	2 021	2 127	15 %	5 %
> 100	4 780	4 382	5 719	40 %	18 %
TOTAL	10 749	12 395	14 276	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2017 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 3 avril 2018.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

	2015	2016	2017	En %	Variation 2016-2017 en %
Industrie & Chimie	2 662	3 455	4 613	32 %	33 %
Biens de consommation	1 230	3 384	3 726	26 %	10 %
Services & Transports	2 626	595	951	7 %	60 %
Médical & Biotech	1 082	1 911	2 272	16 %	19 %
Numérique	1 751	1 873	1 441	10 %	- 23 %
Telecom & Communication	575	629	177	1 %	- 72 %
Énergie	252	188	227	2 %	21 %
Autres secteurs	611	362	870	6 %	140 %
TOTAL	10 749	12 397	14 276	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2017 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 3 avril 2018.

Enfin, le capital-investissement a connu en 2017 une progression modérée des cessions en volume (+ 10 % avec 1 508 cessions enregistrées), et une croissance en progression en valeur (+ 7 % à 9,6 milliards d'euros), ce qui témoigne d'un marché vendeur.

Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs *small-caps* tels qu'Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos... ;
- sur la partie supérieure, les fonds LBO France, Activa, 3i, Bridgepoint.

Private Equity pays émergents

L'activité de *Private Equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2017 sont décrites page 20 du document de référence.

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2017

1

Investissements et cessions de l'IDI

2017 a été marqué par une forte activité d'investissement avec plus de 70,5 millions d'euros investis en *Private Equity* Europe à travers quatre opérations.

C'est ainsi que l'IDI a acquis une position de gros minoritaire dans le capital d'HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers déployant une offre diversifiée, modulable et innovante de services B2B à destination des TPE/PME françaises.

L'IDI a également renforcé ses positions dans groupe Mérieux, en qualité de *lead investor* en tandem avec RAISE Investissement, ainsi que dans Alkan, en qualité de co-investisseur aux côtés de Groupe Chevrillon en vue de la création d'un pôle français d'excellence dans le secteur des équipements aéronautiques militaires et civils.

La politique active de croissance externe sur des cibles stratégiques s'est poursuivie en 2017 avec notamment pour Pennel & Flippo l'acquisition de la société italienne Fait Plast (leader européen dans la production de films techniques thermoplastiques) s'inscrivant dans la stratégie de l'IDI de constituer des champions européens.

Dans le cadre des opérations de cession / ré-investissement Mérieux et Alkan, l'IDI a réalisé des produits de cession à hauteur de 20,8 millions d'euros, sur un total de 22 millions d'euros de produits, de cession sur le *Private Equity* Europe.

L'IDI a, par ailleurs, travaillé sur la cession (i) de sa participation dans Idinvest Partners et (ii) de celle dans XO Hôtel dont l'aboutissement a eu lieu au cours des premiers mois de l'exercice 2018. L'IDI a bénéficié de retours sur investissements d'IDI Emerging Markets.

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

1.6.1 Gestion pour compte propre

1.6.1.1 PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 250 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *Private Equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2017 sont :

1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

Albingia



INVESTISSEMENT INITIAL DE 21,5 millions d'euros

Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux. Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 223 millions d'euros en 2017. Au 31 décembre 2017, son résultat technique net avant produits financiers était de 38,8 millions d'euros et son résultat net comptable (hors exceptionnel) de 37,3 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie près de 230 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales. Fin 2006, le Groupe IDI et Groupe Chevrillon ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays Private Equity (devenu Equistone). Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation s'élevait à 20 %. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital. Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des obligations convertibles détenues par IDI et Groupe Chevrillon et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI et Groupe Chevrillon de recouper au total leur investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Groupe Chevrillon détiennent chacun 30,25 % du capital et le management 34,84 %. Le 21 décembre 2016, Financière Miro a pris une participation minoritaire au capital de **CFDP Assurances**, société indépendante de protection juridique qui intervient sur le marché des particuliers, TPE-PME et des travailleurs indépendants.



Groupe Mériquet

INVESTISSEMENT DE 29,9 millions d'euros

Le groupe Mériquet est un leader international de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le Groupe est structuré autour de cinq grands métiers : la peinture décorative et dorure, le travail du marbre, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, et la boiserie. Le cœur de métier du Groupe est la peinture décorative dont le métier représente encore une part importante du chiffre

d'affaires. Le Groupe travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. La reprise et l'intégration de certains actifs du groupe EDM spécialisé dans le marbre ont permis de renforcer l'exposition à l'international du Groupe et son leadership en France ; le groupe a vocation à poursuivre d'autres projets de croissance externe. Le groupe Mériquet a généré en 2017 près de 175 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le groupe est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés. L'IDI a d'abord investi en qualité d'actionnaire minoritaire lors d'une première opération de LBO menée en 2013 avant d'emmener en 2017 aux côtés de RAISE Investissement un consortium d'investisseurs où figurent Tikehau Capital et BPI France pour une seconde opération de LBO, le management (composé d'une cinquantaine de cadres) conservant 30 % du capital.

Winnicare



INVESTISSEMENT TOTAL (COMPRENANT UN INVESTISSEMENT INITIAL ET DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE) DE

17 millions d'euros

Winnicare est l'un des principaux acteurs européen de la conception et fabrication de lits médicalisés, de matelas anti-escarres et de lève-patients dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le groupe est composé de trois principales sociétés opérationnelles et sites de production, AskléSanté à Nîmes pour les matelas, Mediatlantique en Vendée pour les lits et Ergolet au Danemark et en Pologne pour les lève-patients. La société, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 60 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018, s'adresse presque exclusivement aux marchés en croissance du maintien à domicile (55 % du chiffre d'affaires) et des établissements de soins pour personnes âgées (EHPAD entre autre - 45 % du chiffre d'affaires). Winnicare poursuit l'internationalisation de ses activités par (i) une pénétration accrue des marchés espagnol, anglais et polonais, et (ii) la poursuite de l'intégration des deux opérations de croissances externes danoises réalisées en 2015, **Borringia** et **Ergolet**, regroupées dans la filiale Winnicare Nordic. Ces deux sociétés sont respectivement positionnées sur les équipements d'hygiène et les systèmes de transfert à destination des hôpitaux, maisons de retraite médicalisées et des structures de maintien à domicile.

Winnicare, avec le soutien de son actionnaire majoritaire IDI, continue à rechercher activement des cibles en Europe.

Fidinav



INVESTISSEMENT TOTAL DE

16,2 millions d'euros

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une *joint-venture* créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle. La *joint-venture* détient deux navires (un navire d'occasion acquis en mars 2014 et l'autre neuf livré en mai 2015), spécialisés dans le transport de vrac sec et exploités par Franco Compania Naviera.

Amalric



INVESTISSEMENT INITIAL DE

13 millions d'euros

Mi-2015, l'IDI a investi aux côtés des fondateurs dans la société Amalric, acteur reconnu dans la fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés. L'IDI détient une participation de gros minoritaire dans cet acteur de référence qui distribue ses produits dans les grandes enseignes de la distribution alimentaire (Auchan, Leclerc, Carrefour, Casino, etc.) mais également auprès d'un réseau d'environ 1 250 points de vente spécialisés. Grâce à une offre innovante, le groupe est en forte croissance avec un chiffre d'affaires supérieur à 65 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Mikit



INVESTISSEMENT TOTAL DE

18,2 millions d'euros

Créé en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants. Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France avec environ 1 000 maisons construites en 2017, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de franchises de l'ordre de 120 points de vente. En 2017, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires net proche de 12 millions d'euros.

Groupe Orca



INVESTISSEMENT TOTAL (COMPRENANT UN INVESTISSEMENT INITIAL ET UN INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE) DE

24 millions d'euros

Créée en 1924, et implantée à Mouscron en Belgique, Pennel & Flipo conçoit, produit et distribue dans le monde entier, les tissus techniques ORCA. Ces tissus apportent des solutions composites souples aux acteurs des industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense. Reconnue pour son excellence opérationnelle, **Pennel & Flipo** emploie 90 personnes dans 5 pays (Belgique, USA, Italie, Russie et Chine) et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de l'ordre de 38 millions d'euros, dont plus de 75 % hors de France et Belgique, principalement en Europe, en Asie et en Amérique. L'IDI a pris le contrôle d'ORCA en 2015 en investissant 20 millions d'euros.

En 2017, le groupe ORCA (holding de reprise de Pennel & Flipo) a réalisé une opération de croissance externe majeure avec l'acquisition de la société **Fait Plast**. Fondée en 1965, et implantée à Brescia en Italie, **Fait Plast** est le leader européen de la production de films techniques thermoplastiques dédiés à une grande variété d'applications industrielles de niche (flocage et fonctionnalisation de vêtements sportifs, emballages techniques, applications médicales et paramédicales, etc.). Reconnue pour sa capacité à développer des solutions innovantes et à conquérir de nouveaux clients, Fait Plast emploie 90 salariés et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de l'ordre de 38 millions d'euros.

Le financement de cette opération a été réalisé à travers une augmentation de capital souscrite par l'IDI à hauteur de 4 millions d'euros et son actionnaire minoritaire Cabestan Capital, accompagné par la structuration d'une nouvelle dette bancaire.

Le groupe ORCA ainsi constitué devient un acteur européen majeur dans les tissus et films techniques avec un réseau de distribution mondial en réalisant un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 76 millions d'euros dans une quarantaine de pays. Le groupe emploie 180 salariés dont 25 dédiés à la R&D, et dispose de deux sites de production en Belgique (Mouscron) et en Italie (Brescia).

Alkan



INVESTISSEMENT DE

24,3 millions d'euros

Créé en 1923, Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'empot et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Présent dans plus de 65 pays et fort de 150 collaborateurs, Alkan est leader sur son marché, réalise plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipe une soixantaine d'aéronefs dans le monde. La société s'associe à de nombreux partenaires comme Thales, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment en vue de développer des systèmes d'une fiabilité exemplaire.

L'IDI avait réalisé un investissement initial en 2014 en qualité d'actionnaire minoritaire (15 %) aux côtés de TCR Capital. En 2017, dans le cadre d'une nouvelle opération, l'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire co-contrôlant aux côtés de Groupe Chevrillon et du management du groupe.

Dubbing Brothers

DUBBING BROTHERS
THE POST-PRODUCTION CENTER

INVESTISSEMENT DE 12 millions d'euros

Créée en 1989, Dubbing Brothers offre des prestations de doublage pour le cinéma et la télévision, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production et distribution, parmi lesquelles Disney, Warner, Sony Pictures, 20th Century Fox et Metropolitan, accordent leur confiance depuis de nombreuses années au groupe. Avec des studios d'enregistrement en France, en Belgique, en Italie et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage en France et l'un des principaux acteurs en Europe. En 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 45 millions d'euros. Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI a investi aux côtés de Pechel Industries, afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils.

Financement initial de l'opération : 45 % dette et 55 % capital.

HEA Expertise

INVESTISSEMENT DE 8,3 millions d'euros

HEA Expertise, cabinet d'expertise-comptable créé en 2012, propose un accompagnement à l'ensemble des démarches administratives et comptables courantes pour les entreprises.

Adressant le segment des TPE et PME en France, le groupe propose des solutions hybrides combinant les meilleures pratiques de la profession à une approche digitale et dématérialisée.

Fort de près de 200 collaborateurs et 4 sites opérationnels répartis en France et à l'étranger, le groupe réalise en 2017 un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros, en forte croissance.

L'IDI a investi en 2017 en qualité d'investisseur minoritaire aux côtés du management pour accompagner la croissance d'HEA Expertise.

1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
HEA Expertise	Spécialiste des services administratifs et financiers à destination des PME françaises	2017
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
Groupe Orca	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Amalric	Fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés	2015
Alkan	Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire	2014
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013
Fidinarv	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Groupe Mériguet	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013
Mikit	Construction de maisons individuelles en prêt à finir	2007
Albingia	Assurances des risques techniques des entreprises	2006

1.6.2 Gestion pour compte de tiers

1.6.2.1 IDI EMERGING MARKETS

Rappel du positionnement et de la stratégie de la Société

IDI Emerging Markets Partners est un spécialiste du capital-développement dans les pays émergents (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI. La société est présente à Luxembourg, Paris et Hong Kong. Elle emploie 9 personnes.

La stratégie d'IDI Emerging Markets Partners est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre

la rentabilité. Ces prises de participations se font soit indirectement à travers la prise d'engagements dans des fonds d'investissement, soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

L'activité d'IDI Emerging Markets Partners s'articule autour de trois véhicules d'investissement. Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment (« IDI EM I ») est totalement investi et compte 28 participations. Le second compartiment (« IDI EM II ») est également totalement investi et compte 9 participations. Le troisième véhicule (« IDI EM III ») a débuté sa période d'investissement au 1^{er} janvier 2014. Il gère 80 millions de dollars et a investi dans 11 participations à fin 2017 pour un montant total de 50 millions de dollars.

Événements marquants au cours de l'année

Au cours de l'exercice 2017, IDI Emerging Markets Partners a connu une très forte activité avec la prise de participation au capital de deux leaders régionaux (une banque en Afrique de l'Ouest, une société de *facility management* en Inde) et un engagement dans un fonds de capital-investissement brésilien.

La pertinence de la stratégie d'investissement menée depuis 2008 a été par ailleurs confirmée par d'importants événements de liquidité en 2017, dont l'introduction réussie au New York Stock Exchange de la société Best Inc., un investissement de IDI EM II.

Résultats de l'exercice 2017

Au cours de son exercice 2017, la société IDI Emerging Markets SA a enregistré un bénéfice total de 6,1 millions d'euros. À fin 2017, la valeur du portefeuille correspond à 1,71x les montants investis, sachant que 38 % de la valeur créée est encore latente. La Société a approuvé la distribution d'un dividende total de 10,3 millions d'euros à ses actionnaires au cours de l'année 2017. Un acompte sur dividendes au titre des résultats de l'exercice 2017 a été également versé le 8 septembre 2017 pour un montant de 2,4 millions d'euros versé aux actionnaires de IDI Emerging Markets I.

1.6.2.2 IDINVEST PARTNERS

L'IDI a cédé, par l'intermédiaire de sa filiale Financière Bagatelle, la totalité de sa participation dans Idinvest Partners le 12 avril 2018 à Eurazeo SE.

Cette opération valorise les titres d'Idinvest Partners à 325 millions d'euros. Eurazeo SE est un nouveau partenaire solide capable de

poursuivre l'internationalisation et la croissance, notamment par l'abondement des fonds gérés par Idinvest Partners.

Avec près de 7 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders du financement de la croissance des PME en Europe.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du *small* et *mid-cap* européen.

La Société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital croissance, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, *senior loans* – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non-coté *via* des mandats dédiés.

Depuis sa création en 1997, Idinvest a financé près de 4 000 entreprises européennes à travers ses trois lignes de métiers : Capital Croissance, Dette Privée et Mandats & Fonds dédiés.

En 2017, Idinvest Partners a consolidé ses acquis avec 1,29 milliard d'euros levés, 1,32 milliard d'euros investis et 1,26 milliard d'euros distribués. La Société emploie 95 personnes.

1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 20,3 millions d'euros.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	24
2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE	24
2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	24
2.2.1 Conseil de Surveillance	24
2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés	33
2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ	34
2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	34
2.3.2 Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants	36
2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité	37
2.3.4 Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants	37
2.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	37
2.5 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	37
2.6 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES	38
2.7 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES	38

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) par MiddleNext dans une nouvelle édition en septembre 2016 (www.middlenext.com).

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

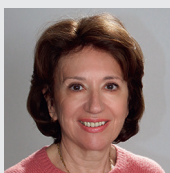
2.2.1 Conseil de Surveillance

2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2017, la composition du Conseil de Surveillance a évolué. L'IDI a souhaité se doter de nouvelles compétences ayant l'expérience de l'international, du monde industriel et des nouveaux défis liés au numérique. C'est ainsi que quatre nouveaux membres sont entrés au Conseil de Surveillance : Mesdames Julie Guerrand et Iris Langlois-Meurinne, Messieurs Grégoire Chertok, en qualité de représentant de la société LIDA SAS, et Ambroise Huret. Avec ces nominations, le Conseil de Surveillance est en conformité avec la Loi

n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (> 40 %), et avec le Code Middlednext sur la représentation des membres indépendants (> 50 %).

Enfin, suite à la démission de Louis de Murard de ses fonctions de Censeur, le poste est resté vacant et six membres ont été renouvelés dans leur mandat. Le Conseil de Surveillance est désormais composé de douze membres.



Luce GENDRY

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité d'Audit

Senior Adviser chez Rothschild et Cie Banque

Biographie

Luce Gendry a débuté au sein du groupe Générale Occidentale en tant que Secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le groupe Bolloré en tant que Directeur général adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

Autres mandats

- *Chairman* de Cavamont Holdings Ltd
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
- Administrateur référent
- Vice-Président de la société Nexity
- Président du Comité Financier et d'Audit, administrateur de FFP
- Membre du Comité d'Investissement et Président du Comité Financier et d'Audit, administrateur de Sucres et Denrées

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Associé-Gérant de Rothschild et Cie et de Rothschild et Cie Banque
- Administrateur de Foncière INEA et de SFR Group

Née le 8 juillet 1949,
(68 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :

AG 2020

Adresse :

23 bis avenue de
Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions :

2 398

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit

Head of Investments de FFP, holding de la famille Peugeot

Biographie

Avant de rejoindre FFP, Sébastien Coquard travaillait à la Direction des Investissements à long terme du groupe AGF (Allianz France) après avoir été dans les équipes d'*Equity Capital Markets* et de fusions-acquisitions d'Oddo et de financements structurés chez Paribas. Il a une maîtrise de gestion de l'université Paris-Dauphine et un DESS de l'IAE de Grenoble.

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (société de droit luxembourgeois),
- Membre du *Strategic & Advisory Committee* de Ciel Ltd (société de droit mauricien),
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration de Lapillus II (OPCI)
- Administrateur de FFP Investment UK Ltd (société de droit anglais)

Né le 24 avril 1975
(43 ans)

1^{re} nomination :
20 juin 2012

Échéance du mandat :
AG 2018

Adresse :
66 avenue Charles de
Gaulle, 92200 Neuilly
sur Seine

Nombre d'actions :
726 146

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :
83,33 %



Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER

Membre du Conseil de Surveillance
Président-Directeur général d'Allianz France

Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'Université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur général en 1998. Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur général d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners, société dédiée au B2B2C et en devient, en 2015, Président du Conseil de Surveillance.

Jacques Richier a été promu chevalier de la Légion d'honneur au 1^{er} janvier 2017.

Autres mandats

- Président-Directeur général de Allianz IARD et de Allianz Vie
- Président du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS (ex-Allianz Worldwide Partners)
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc et de FFSA
- Vice-Président du Conseil d'Administration de FFA
- Membre du Comité Exécutif d'Allianz France
- Membre du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes Group et de Rothschild Martin Maurel
- Administrateur d'Allianz Africa, de Georgia Healthcare Group Plc et de Régie Ligne d'Azur
- Représentant permanent de FFSA
- Membre du Conseil d'Administration de La Médiation de l'assurance
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Nomination de Georgia Healthcare Group Plc

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président de AWP Health & Life SA et d'Allianz Partners SAS
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS, d'Allianz Global Corporate & Speciality SE et de Rothschild & Co
- Administrateur d'Allianz Worldwide Care Limited (société de droit irlandais) et de AWP Health & Life SA

Né le 12 février 1955
(63 ans)

1^{re} nomination :
28 juin 2016

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :
1 cours Michelet
CS 30051, 92076 Paris
La Défense Cedex

Nombre d'actions :
381 000

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :
66,66 %



Philippe CHARQUET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit

Président de Generis Capital Partners SAS

Biographie

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS.

Autres mandats

- Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
- Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
- Membre du Conseil d'Administration de Telecom Santé (France)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne)
- Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni)
- Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni)

Né le 8 septembre 1963
(54 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2011

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

46 rue de Varenne,
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Gilles ETRILLARD

Membre du Conseil de Surveillance

Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)

Biographie

Ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987), Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur).

M. Etrillard a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Autres mandats

- Président et administrateur de LFPI SA
- Membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de CCA International SA
- Représentant de LFPI SAS : membre du Conseil de Surveillance de Explinvest SAS ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners
- Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 SAS Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo.
- Co-Gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL.
- Membre du Conseil de FLE SA.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA)
- Président de Topazholding (SAS)
- Membre du Comité de Surveillance de Finaper 1 (SAS) et Holgat (SAS)
- Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS)
- Membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS)
- Représentant de La Foncière LFPI
- Président de Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), et Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)

Né le 2 septembre 1957
(60 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

24-26 rue Ballu,
75009 Paris

Nombre d'actions :

1

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

33,33 %



Julie GUERRAND

Membre du Conseil de Surveillance

Président de H51

Biographie

Julie Guerrand est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenus à l'université Paris IX-Dauphine. Elle a travaillé au sein du département Affaires financières de Rothschild & Cie (1998 à 2006) puis était Directrice de Participations chez Paris Orléans (2007 à 2011). Elle a travaillé chez Hermès International entre 2011 et avril 2017 comme Directrice du *Corporate Development*, puis comme Directrice Générale Adjointe - Finances et Organisation du pôle Hermès Cuir Précieux. Elle est administratrice de société certifié (ASC France) par l'IFA et Sciences Po depuis 2014.

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International
- Membre du Conseil de Surveillance de Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite)
- Administrateur de Vie et Véranda Groupe

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré

Née le 26 février 1975
(43 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :

AG 2020

Adresse :

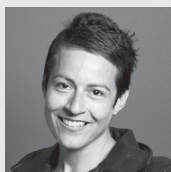
24, rue de Varenne
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Tanya HEATH

Membre du Conseil de Surveillance

Présidente de Tanya Heath Paris

Biographie

Diplômée de l'ESCP Europe (*Master of Business/Bac + 5*), de Norman Patterson (*Master of International Affairs*) et de Trinity College, Université de Toronto (Bachelor of Arts), Tanya Heath entame sa carrière en France comme consultant chez Gemini Consulting (1998-2000), puis occupe plusieurs postes en marketing et business développement dans des *start-ups* NTC (Active Telecom, Xcalia, and Jware Technologies, 2000-2006). En parallèle, Tanya crée et enseigne pendant 8 ans un cours sur l'innovation de rupture à Centrale Paris (2000-2008). Elle rejoint ensuite Rainmakers *Private Equity*, intermédiaire Américain dans le capital-risque, en tant que VP pour la France (2006-2008). En 2009, elle fonde Concept Footwear Solutions qui crée et commercialise sous la marque TANYA HEATH Paris, société qui commercialise la première chaussure multi-hauteur avec talons amovibles au monde. Tanya en est actuellement la Présidente.

Autres mandats

Néant

Née le 25 octobre 1970
(47 ans)

1^{re} nomination :

28 juin 2016

Échéance du mandat :
AG 2019

Adresse :

114 rue Michel-Ange
75016 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %

Ambroise HURET

Membre du Conseil de Surveillance

Partner, Eleven Strategy

Biographie

Diplômé d'HEC Paris et de la Singularity University, Ambroise Huret entame sa carrière comme consultant en stratégie auprès de la firme Booz.Allen & Hamilton (1999-2000), puis comme Vice-Président de la banque d'affaire spécialisée dans l'Internet NetsCapital (2000-2003). Il cofonde ensuite la société de *Big Data Business* EffiScience, rachetée en 2012 par la société de conseil Bearing Point, puis rejoint la firme Eleven Strategy en tant qu'*Equity Partner* en 2013. Ambroise Huret enseigne par ailleurs depuis 2007 la stratégie au MBA d'HEC Paris et depuis 2013 le digital et le *Big Data* à la Grande École d'HEC Paris. Il est également depuis 2017 enseignant sur Coursera au sein du Online Master's in Innovation & Entrepreneurship.

Autres mandats

- Gérant de la société Emerald Conseil SARL
- Gérant de Constellation Capital SARL
- Censeur auprès du Conseil d'Administration de la société Michel et Augustin SAS

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de la société GSBC SAS

Né le 9 décembre 1975
(42 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

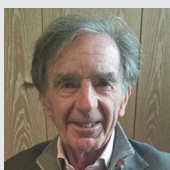
40 rue des Abbesses
75018 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

80 %



Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Membre du Conseil de Surveillance

Investisseur

Biographie

Ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), *Managing Director* et membre du Comité Exécutif d'AG Becker Paris à New York (1983), *Managing Director* de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice-Président-Directeur général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Autres mandats

- Administrateur de la Banque Eric Sturdza SA (Suisse)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas)
- Administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France)
- Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse)
- Administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France)
- Administrateur de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas)
- Administrateur de El Sturdza Strategic Management (Guernsey)
- Membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France)

Né le 27 mai 1943
(74 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

6 rue Jean-Gabriel
Eynard, CH 1205
Genève, Suisse

Nombre d'actions :

100

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

33,33 %



Iris LANGLOIS-MEURINNE

Membre du Conseil de Surveillance

Senior Vice President marketing Europe/Middle East/Africa/Latin America de Ralph Lauren

Biographie

Diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD, Iris débute sa carrière dans l'industrie des biens de consommation chez l'Oréal (2000-2006) où elle exerce des responsabilités marketing et devient chef de groupe chez Lancôme. Elle rejoint ensuite le groupe LVMH (2007-2009) dans la branche Vins et Spiritueux chez Hennessy. En tant que *Luxury Marketing Group Manager*, elle contribue à l'expansion de la marque en Chine. Depuis 2009, elle travaille au sein du groupe Ralph Lauren où elle exerce actuellement le rôle de *Senior Vice President Marketing et Media* pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique/Amérique latine (CA : 1,8 Md\$). Elle dirige le marketing pour tous les canaux de distribution (*Retail, Wholesale, Ecommerce, Outlets*) et est en charge de la transformation digitale. Elle fait également partie du Comité de Direction pour cette région et l'Asie.

Autres mandats

Néant

Née le 9 juillet 1976
(41 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2020

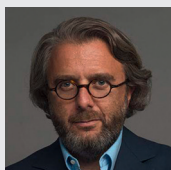
Adresse :

32 Kildare Terrace
W2 5LX Londres –
Grande Bretagne

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

40 %



LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK

Membre du Conseil de Surveillance

Associé Gérant de Rothschild et Cie

Biographie

Administrateur non-exécutif et indépendant, Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild Martin Maurel, membre du Comex de Rothschild & Cie et co-Président du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier Ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a co-rédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du *Think Tank* Fondapol dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banyjay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil d'Administration d'EuropaCorp
- Membre du Conseil de Surveillance de Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)
- Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV

Né le 6 avril 1966
(52 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2020

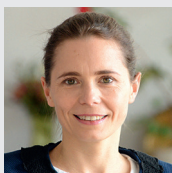
Adresse :

62 rue Vaneau
75007 Paris

Nombre d'actions :
7 650

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Domitille MEHEUT

Membre du Conseil de Surveillance

Directeur d'Investissement de Phison Capital

Biographie

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

Autres mandats

Néant

Née le 8 septembre 1973 (44 ans)

1^{re} nomination :

26 juin 2014

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

3 rue Bixio 75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

83,33 %

Le mandat de FFP Invest viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il est précisé que M. Gilles Etrillard remplit chacun des critères énoncés ci-dessus. Les conventions réglementées autorisées par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 le concernant ne remettent pas en cause cette opinion. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'opération Winnicare, LFPI a souscrit la dette mezzanine après une mise en concurrence auprès de plusieurs mezzaneurs. Gilles Etrillard a souscrit à travers sa holding personnelle Financière Varatedo dans le cadre d'un plan de co-investissement offert aux équipes de LFPI sur tous les dossiers d'investissement. Nous avons eu la confirmation par la directrice juridique de LFPI que la proportion souscrite par Financière Varatedo était la même que sur tous les autres dossiers d'investissement LFPI. Aucun droit particulier n'a été donné à la Financière Varatedo dans le cadre du dossier Winnicare par rapport aux autres membres de l'équipe LFPI ayant co-investi dans ce dossier ou par rapport à LFPI. L'IDI n'a pas eu de relations d'affaires avec LFPI autre que celle avec Winnicare.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas) et leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Début du 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit
Luce GENDRY, <i>Senior Adviser</i>	Oui	30/06/2008	AG 2020	9	Présidente
FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD, <i>Head of Investments</i>	Oui	20/06/2012	AG 2018	5	Membre
Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER, Président-Directeur général	Oui	28/06/2016	AG 2020	1	Membre
Philippe CHARQUET, Président	Non	30/06/2011	AG 2020	6	
Gilles ETRILLARD, Président	Oui	30/06/2008	AG 2020	9	
Julie GUERRAND, Présidente	Oui	27/06/2017	AG 2020	-	
Tanya HEATH, Présidente	Oui	28/06/2016	AG 2019	1	
Ambroise HURET, <i>Partner</i>	Oui	27/06/2017	AG 2020	-	Membre
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Investisseur	Non	30/06/2008	AG 2020	9	
Iris LANGLOIS-MEURINNE, <i>Senior Vice President marketing Europe Middle East Africa</i>	Non	27/06/2017	AG 2020	-	
LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK, Associé Gérant	Oui	27/06/2017	AG 2020	-	
Domitille MEHEUT, Directeur d'Investissement	Oui	26/06/2014	AG 2020	3	

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middledent.

2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne ;
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;
- Iris Langlois-Meurinne, qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de Comité d'Entreprise ou de délégués du personnel, et qu'à la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe

pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Le Comité d'Audit se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, et de MM. Sébastien Coquard et Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :

- examen de la méthode de détermination de l'ANR,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers ;

1.2. Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges ;

1.3. Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

En 2015, le Comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2017, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 7 avril et le 25 juillet. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois :

19 avril 2017

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 8 novembre 2016
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (27 juin 2017 à 10 h 00) :
 - présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
 - rapport du Conseil et rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne
 - projets de résolutions
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2017 :
 - ANR de l'IDI au 31 mars 2017
- Convention de compte-courant à autoriser entre IDI et Financière Bagatelle
- Réexamen des conventions réglementées
- Questions diverses :
 - Communiqué de presse
 - Conseil de Surveillance le 27 juin 2017 à 15 h 00

27 juin 2017

- Renouvellement du mandat de la Présidente du Conseil de Surveillance, Luce Gendry
- Renouvellement du mandat du Vice-Président du Conseil de Surveillance, FFP Invest représenté par Sébastien Coquard
- Nomination de Sébastien Coquard comme membre du Comité d'Audit en remplacement d'Alain Chagnon
- Questions diverses

27 juillet 2017

- Approbation du procès-verbal des Conseils de Surveillance du 19 avril et du 27 juin 2017
- Activité au 1^{er} semestre 2017
- Comptes au 30 juin 2017 et rapport financier semestriel
- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2017 et perspectives
- Communiqué de presse
- Questions diverses

25 octobre 2017

- Évolution de la structure du capital d'Idinvest Partners

14 novembre 2017

- Approbation du procès-verbal des Conseils de Surveillance du 27 juillet et du 25 octobre 2017
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2017)
- Point sur l'évolution de l'actionnariat d'Idinvest Partners
- Questions diverses :
 - Projet de communiqué
 - Calendrier des réunions

27 novembre 2017

- Évolution de la structure du capital d'Idinvest Partners

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 77,08 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

Cette rémunération est versée, depuis l'exercice 2016, en fonction de la participation effective des membres.

La répartition des jetons entre les membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 a décidé l'attribution d'une somme globale de 114 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

- aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I

du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;

- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

Sociétés sœurs :

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Président de Financière Bagatelle (anciennement dénommée ADFI 3)

Président de ADFI 5

Président de ADFI 6

Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance

Membre du Conseil de Surveillance de Orca Développement

Membre du Comité de Surveillance de Financière Miro

Membre du Comité Stratégique de WinnCare

Représentant permanent de ADFI 5 en qualité de Vice-Président du Comité de Surveillance de Mérieux Stratégie Développement

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : ADFI 2, Domaine Romaneira, administrateur de Finidi, représentant permanent de Ancelle & Associés au Conseil d'Administration de IDI Asset Management, Gérant de la SCI Alban, Président de OGI Alban.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

2.2.2.2 DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;

- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;

- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017 représentent un montant global brut de 98 000 euros, répartis à hauteur de 12 000 euros pour le Président, de 8 000 euros pour chacun des membres, et de 4 000 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 6 000 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Mandataires sociaux non dirigeants		
Mme Luce GENDRY, Présidente		
Jetons de présence	12 600	12 000
Autres rémunérations (présidence du Comité d'Audit)	2 200	6 000
FFP Invest, Vice-Président		
Jetons de présence	6 600	8 000
Autres rémunérations (Comité d'Audit)	3 400	4 000
ALLIANZ IARD		
Jetons de présence	4 400	8 000
Autres rémunérations	0	0

	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2017
M. Philippe CHARQUET		
Jetons de présence	6 600	8 000
Autres rémunérations (Comité d'Audit)	3 400	4 000
M. Gilles ETRILLARD		
Jetons de présence	0	4 000
Autres rémunérations	0	0
Mme Julie GUERRAND		
Jetons de présence	0	6 667
Autres rémunérations	0	0
Mme Tanya HEATH		
Jetons de présence	4 400	8 000
Autres rémunérations	0	0
M. Ambroise HURET		
Jetons de présence	0	6 667
Autres rémunérations	0	0
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	4 400	4 000
Autres rémunérations	0	0
Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	0	4 000
Autres rémunérations	0	0
LIDA SAS		
Jetons de présence	0	6 667
Autres rémunérations	0	0
Mme Domitille MEHEUT		
Jetons de présence	6 600	8 000
Autres rémunérations	0	0
Membres dont le mandat a cessé lors de l'AG du 28/06/2016		
M. François THOMAZEAU		
Jetons de présence	2 200	0
Autres rémunérations (présidence du Comité d'Audit)	2 200	0
M. Bertrand VOYER		
Jetons de présence	2 200	0
Autres rémunérations (Comité d'Audit)	1 700	0
TOTAL	69 500	98 000

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, puis Sébastien Coquard, représentant de FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui ont perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2016 et 2017 et Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, en 2016 et 2017.

2.3.2 Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancele et Associés, une somme de 7 653 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2017 (1 576 milliers d'euros), d'autre part à un remboursement au titre des résultats 2016 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017 (31 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2017 (6 108 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a versé à Ancele et Associés en début d'année une somme de 1 611 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 14 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2017 après approbation des comptes 2017 par l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice 2016, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancele et Associés, une somme de 4 796 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant

minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2016 (1 550 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016 (114 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2016 (3 132 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU GÉRANT (EN MILLIERS D'EUROS)

2016	4 651
2017	7 698
2018 (avant complément)	1 611

Adhésion aux recommandations du Code sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledent.

Rémunération du Président du Gérant

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancele et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et le 27 juin 2014 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2019.

Au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancele et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

TABEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture
TOTAL	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)		AXA		X ^(b)			X

(a) Contrat de travail IDI suspendu.

(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 685 912 euros à compter du 1^{er} janvier 2017.

DIVIDENDE VERSÉ À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ (EN EUROS)

2016 (au titre de l'exercice 2015)	1 656 140
2017 (au titre de l'exercice 2016)	minimum 1 673 943
2017 (au titre de l'exercice 2016)	complément 152 517
2018 (au titre de l'exercice 2017)	minimum 1 685 912
2018 (au titre de l'exercice 2017)	complément 2 620 318

2.3.4 Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

2.5 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 42 % conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

2.6 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

Ces éléments figurent en pages 53, 110 et s.

2.7 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Capital autorisé et non émis : N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	26 mois 28 août 2018	100 000	Non utilisé
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 40 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	18 mois 28 janvier 2018	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	24 mois 28 août 2018	10 %	
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses entités liées	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	38 mois 28 août 2019	2 %	132 000 actions*
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 45 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	18 mois 27 janvier 2019	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	24 mois 27 août 2019	10 %	

* Sous réserve de la réalisation de conditions décrites p. 47 du document de référence.

3

RAPPORT DE GESTION

3.1	LES COMPTES CONSOLIDÉS	40
3.1.1	Principales données consolidées	40
3.1.2	Commentaires	40
3.2	LES COMPTES SOCIAUX	42
3.3	ACTIF NET RÉÉVALUÉ	42
	Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)	42
	Évaluation des parts de l'Associé commandité	43
	Évolution de l'ANR par action	44
3.4	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	45
3.5	PERSPECTIVES FINANCIÈRES	46
3.6	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS	46
3.7	PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	46
	Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI	46
	Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance	46
3.8	SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	47
	Contrats d'intéressement et de participation	47
	Bons de souscription d'actions	47
	Actions gratuites	47
	Options d'achat d'actions	47
	Options de souscription d'actions	47
	Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe	48
	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	48
3.9	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	49
3.9.1	Procédures de contrôle interne	49
3.9.2	Gestion des risques	51
3.10	RAPPORT RSE	54
3.10.1	Périmètre	54
3.10.2	Données sociales	55
3.10.3	Données environnementales	56
3.10.4	Données sociétales	57
3.11	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	58

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2016	2017
Résultat opérationnel	61 053	145 096
Résultat avant impôt	60 882	143 541
Charge d'impôt (produit)	- 66	- 139
Résultat net	60 816	143 402
Résultat net part du Groupe	60 816	143 402
Résultat net part Groupe par action (en euros)	8,48	19,94
Immobilisations corporelles/incorporelles	616	602
Immobilisations financières	351 155	486 528
Stocks et Créances	11 484	9 052
VMP et disponible	12 029	20 073
TOTAL ACTIF/PASSIF	375 284	516 255
Capitaux propres part Groupe	326 246	456 577
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	6 470	4 409
Dettes financières	20 445	30 622
Autres dettes	22 115	24 639

3.1.2 Commentaires

NORMES IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2017, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à IFRS 10 et IAS 39.

BILAN

a) À l'actif

Fin 2017, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 486,5 millions d'euros dont 7,7 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 135,3 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 47,8 millions d'euros,
- des cessions et remboursements pour 54,6 millions d'euros, et
- les variations de valeur pour 142 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 29,7 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles,
- 4,4 millions d'euros d'autres actifs, non courants, 4,6 millions d'euros de créances courantes,

- 16,3 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 3,8 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à fin 2017 à 456,6 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 4,4 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 55,3 millions d'euros, elles concernent principalement des emprunts et dettes financières pour 30,6 millions d'euros, les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *Private Equity* et notamment ceux pris vis-à-vis d'IDI Emerging Markets pour 7,7 millions d'euros et un impôt différé de 9 millions d'euros.

RÉSULTAT

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice net consolidé de 143,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 145,1 millions d'euros dont :

- 156,6 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
- - 11,5 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 0,7 million d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres ;
- 142 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 13,9 millions d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 0,6 million d'euros d'intérêts et 13,3 millions d'euros de dividendes.

Le résultat financier s'élève à - 1,5 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 0,14 million d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 326,2 millions d'euros fin 2016 à 456,6 millions d'euros fin 2017, soit une augmentation de 130,3 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2017 (- 13,3 millions d'euros) et d'autre part du résultat de

l'exercice (143,4 millions d'euros), et de la variation de l'autocontrôle (0,2 million d'euros).

FINANCEMENT

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe augmente de 8 millions d'euros passant de 12 millions d'euros à fin 2016 à 20 millions d'euros fin 2017.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit 21,3 millions d'euros dont - 47,8 millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 54,6 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 14,3 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- des avances financières pour - 0,2 million d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour - 0,6 million d'euros ;
- les dividendes distribués pour - 13,3 millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit - 9,7 millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, l'IDI bénéficie d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier. Cette ouverture de crédit était utilisée à hauteur de 10 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le Groupe IDI dispose aussi d'une ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à *covenants*, et non utilisée au 31 décembre 2017.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 6,35 millions d'euros contre 3,97 millions d'euros fin 2016. Sur ce montant :

- 6,35 millions d'euros correspond à des factures à recevoir contre 3,93 millions d'euros en 2016 ;
- les factures non échues sont nulles contre 0,04 million d'euros en 2016.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite loi LME.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX

BILAN

a) À l'actif

Fin 2017, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 230,1 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 24,7 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoutent 4,5 millions d'euros de créances.

b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 209,9 millions d'euros fin 2017, contre 203,8 millions d'euros fin 2016. Cette augmentation de 6,1 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2017 (19,5 millions d'euros) diminué du dividende 2016 versé aux actionnaires de l'IDI (13,3 millions).

La provision pour risques est ramenée à 4,3 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 46,2 millions d'euros, dont essentiellement :

- 7,7 millions d'euros de titres restant à libérer concernant principalement la société IDI Emerging Markets,
- 30,4 millions d'euros de dettes financières principalement des emprunts auprès d'un établissement de crédit pour 10 millions d'euros et des avances financières pour 20,4 millions d'euros,
- 8,1 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.).

RÉSULTAT

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice net de 19,5 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est négatif de 1,3 million d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de - 13,8 millions d'euros (contre - 11,9 millions en 2016), alors que le résultat financier est positif de 12,4 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est positif de 19,6 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration est créditeur et s'élève à 1,2 million d'euros.

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

a) Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

INSTRUMENTS DE DETTE ET PRÊTS

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT D'ASSOCIÉS EN FINANCE – 27 MARS 2018

Professeur Arnaud Jacquillat, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI (ci-après le « Groupe » ou la « Société ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 euros).

Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour quatre exercices : 2000, 2010, 2016 et pour le dernier exercice, 2017. Cette clause implique pour l'année 2017 un dividende revenant à l'Associé commandité de 4 306 230 euros au lieu de 1 691 450 euros au titre du dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO.

Sur demande de la Gérance de l'IDI, Associés en Finance procède à l'évaluation des parts de l'Associé commandité, la valeur de cet élément financier étant l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI. Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précipitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Le présent document correspond à l'évaluation financière de ces parts de l'Associé commandité au 31 décembre 2017. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2016 à 24,0 millions d'euros.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents d'Associés en Finance, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précipitaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité de la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu sur la période 2000 à 2017 des dividendes à hauteur de 61,9 millions d'euros, et bénéficient d'une plus-value latente de 59,9 millions d'euros, soit 121,7 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 10,6 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 8 % de la rentabilité globale (10,6 millions d'euros divisés par 10,6 millions d'euros plus 121,7 millions d'euros).

La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 36,3 millions d'euros (correspondant à 8,0 % de 452,3 millions d'euros, montant de l'ANR 2017 communiqué par IDI dont est déduit le dividende revenant à l'Associé commandité).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, la valorisation est menée du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur financière de ses dividendes futurs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes futurs croissant à un rythme conforme au taux d'indexation des dernières années, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

Taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prioritaires espérés, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival[®] d'Associés en Finance. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et est aussi fonction de la taille et liquidité en Bourse de la Société.

Compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2017 des paramètres de marché issus du modèle Trival, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

TABEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES À FIN DÉCEMBRE 2017

	Paramètres de marché (Moyenne 3 mois à fin 2017)	Paramètres IDI
Prime de risque au sein des actions	6,07 %	6,74 % = (6,07 % x 1,05)
Prime d'illiquidité au sein des actions	1,23 %	2,34 % = (1,23 % x 1,82)
Résidu	- 0,98 %	- 0,98 %
COÛT DES FONDS PROPRES APRÈS IMPÔT	6,32 %	7,63 %

Source : Associés en Finance.

Ce taux de 7,63 % pour IDI se compare à un taux de 6,32 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période. Ces taux sont en baisse sensible par rapport à fin 2016 compte tenu de l'évolution des marchés actions depuis cette date.

Valeur des flux prévisionnels

La valeur future des dividendes préciputaires pour l'Associé commandité est fonction, selon la formule classique dite de « Gordon Shapiro », de leur croissance attendue et du taux d'actualisation. La croissance attendue doit tenir compte du dividende minimal indexé (soit une indexation au titre de 2017 de 1,05 % et de 1,18 % en moyenne sur les quatre dernières années entre 2014 et 2017), mais aussi du fait que des dividendes complémentaires peuvent être versés en fonction du niveau de résultat atteint par IDI⁽¹⁾. La mise en œuvre du dividende complémentaire pour les exercices 2000, 2010, 2016 et 2017 a conduit à un dividende préciputaire réellement payé supérieur de 11,7 % au dividende minimal indexé, en moyenne depuis 1991.

De ce fait, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient entre le dividende minimal 2017, majoré de 1,05 % au titre de l'indexation 2017, après prise en compte d'une majoration sur le long terme de 11,7 % liée au dividende complémentaire, et la différence entre 7,63 % et 1,18 % (soit la différence entre le taux d'actualisation et le taux d'indexation moyen sur quatre ans). Ce calcul aboutit à une valeur de 29,6 millions d'euros. Ce résultat concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrageable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides, qui est ici retenue à 20 %. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 23,7 millions d'euros.

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Conclusion

Les travaux menés par Associés en Finance ont pour objet de valoriser les droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI liés à l'existence d'un dividende préciputaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Les deux approches mises en œuvre, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur de ces droits financiers de 23,7 millions d'euros à 36,3 millions d'euros. Nous retenons comme valeur à fin décembre 2017 le milieu de cette fourchette, soit 30,0 millions d'euros. Cette valeur est en progression de 25,2 % par rapport à la valorisation de 24,0 millions d'euros obtenue à fin décembre 2016. Cette progression est inférieure à la variation en 2017 de 45,4 % de l'ANR revenant aux actionnaires Commanditaires (calculé ici en corrigeant de la distribution en 2017 d'un montant de 1,60 euro par action). »

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2017 estimé à 456,58 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	30,00
Part des commanditaires	426,58

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 189 974 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2017
31 588	actions propres à fin 2017
7 189 974	

L'ANR par action à fin 2017 est ainsi de 59,33 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2016 (41,94 euros) diminué du dividende 2016 (1,60 euro), soit 40,34 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 47,07 % sur la période.

(1) Comme rappelé dans le paragraphe I, et conformément aux statuts d'IDI, le dividende de l'Associé commandité est égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt par du Groupe si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur au dividende minimal indexé sur le TMO.

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 685 912 euros à compter du 1^{er} janvier 2016, qui s'applique au titre de l'exercice 2017. Un complément de 2 620 318 euros sera ajouté à ce montant pour atteindre 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôt (par du Groupe).

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) **un dividende de 2,44 euros par action** pour les actionnaires commanditaires décomposé en **un dividende ordinaire de 1,75 euro** par action et **un dividende extraordinaire fixé à 0,69 euro** par action (contre 1,60 euro en 2016). Le dividende représente 6,75 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2017.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2017 comme suit (*en euros*) :

Report à nouveau	2 481 654
Bénéfice net de l'exercice	19 485 279
SOIT UN SOLDE DISPONIBLE DE	21 966 933

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	Entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	4 306 230
Dividende ordinaire et extraordinaire aux actionnaires commanditaires	17 620 611,28
Report à nouveau	40 091,72
TOTAL ÉGAL AU DISPONIBLE	21 966 933

Ce dividende sera mis en paiement le 4 juillet 2018. Ce dividende, pour les personnes qui renonceraient au prélèvement forfaitaire unique, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (<i>en euros</i>)	Dividende
2014	2,85 *
2015	1,40
2016	1,60

* Dont 1,25 euro de dividende ordinaire et 1,60 euro de dividende exceptionnel.

En outre, prenant en considération la rotation de portefeuille de l'IDI et la cession de la participation dans Idinvest Partners, il sera proposé à l'Assemblée Générale de procéder **à une distribution exceptionnelle de réserves** d'un montant de 23,9 millions d'euros, soit **3,31 euros par action**.

Au total, il sera proposé que les actionnaires commanditaires reçoivent une distribution globale de 5,75 euros par action.

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR (+ 47,07 %). De nombreuses opportunités sont étudiées par l'équipe d'investissement.

Après avoir versé un dividende de 1,60 euro par action au titre de l'exercice 2016, le gérant propose un dividende ordinaire de 1,75 euro

par action au titre de 2017, représentant 3 % de l'ANR en ligne avec ses objectifs. Une distribution de réserves et de dividende exceptionnelle de 4 euros par action sera en outre proposée à l'Assemblée Générale.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité se poursuivent.

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Au cours du premier trimestre 2018, la valeur des actifs est restée stable. L'ANR au 31 mars 2018 s'établit à 59,23 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). Cette évolution intègre la revalorisation des actifs cotés et la prise en considération de la cession le 6 mars 2018 par l'IDI de sa participation minoritaire dans XO Hôtel, hôtel quatre étoiles situé dans le 17^e arrondissement de

Paris et à destination d'une clientèle d'entreprise et de tourisme. Par ailleurs, l'IDI a cédé la totalité de sa participation détenue dans Idinvest Partners le 12 avril 2018 pour une valeur de 100 % du capital de 325 millions d'euros.

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés (autres que celles acquises dans le cadre des plans d'actions gratuites, voir page suivante du document de référence) ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 1 117 295 actions représentant 1 843 543 droits de vote au 31 décembre 2017.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2017 figure pages 24 et s. du document de référence.

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence votée par les actionnaires le 28 juin 2016 (14^e résolution), le Gérant a décidé la mise en œuvre de deux programmes d'attribution gratuite d'actions.

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, présente les caractéristiques suivantes :

- bénéficiaires : 3 salariés ;
- nombre d'actions : 12 000 ;
- durée d'acquisition de 1 an ;
- durée de conservation de 1 an ;
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition.

Le 29 juillet 2017, les 12 000 actions attribuées le 29 juillet 2016 ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires.

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du Comité Exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce

nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'un intéressement sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options et mécanismes équivalents portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % à 10 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) à neuf ans ;
- depuis 2016, une condition de TRI de 6 % doit être réalisée pour que l'intéressement soit appliqué.

Les critères d'attribution des options et mécanismes équivalents sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options et mécanismes équivalents sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital-investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % à 10 % qui leur est attribuée varient.

En 2014, la formalisation juridique de cet intéressement a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 255 milliers d'euros. Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,30 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

3.9 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

3.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2017, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

3.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets.

a) IDI et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de

l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

3.9.1.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le *small* et le *mid-cap* en France et dans les fonds de *Private Equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (*via* l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 3.9.1.2 ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

Les équipes d'IDI trouvent un appui auprès :

- du Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital-investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- du Service Comptable qui assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- du Service Juridique qui revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par France Invest).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

3.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux TIAP (titres immobilisés de l'activité du portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par France Invest et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de

chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2017, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la Direction Comptable et Financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

3.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mme Gendry, MM. Coquard et Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - 1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :
 - examen de la méthode de détermination de l'ANR ;
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;

- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- la revue des communiqués financiers.

1.2. Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- revue des principaux risques et des litiges ;

1.3. Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;

- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

3.9.2 Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ET AU PORTEFEUILLE DE L'IDI

Risques industriels et environnementaux

L'exercice par IDI de son activité de société de capital-investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

Risques de liquidités

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 84 du présent document de référence).

Risques de marché

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 page 77 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un *reporting* quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la chef comptable sous le contrôle du contrôleur interne. Les souscriptions d'emprunts sont décidées par le Président du Gérant (Ancelle et Associés).

Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de Bourse

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 page 78 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital-investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (*Partner*, Directeur, Directeurs de Participations) qui gère moins de dix dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entrelient régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, la Secrétaire Générale et la Chef Comptable. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

Risques liés à l'activité de capital-investissement

Les principaux risques liés aux opérations de capital-investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ; et
- les autres risques mentionnés ci-après.

Risques juridiques liés à l'activité de capital-investissement

L'activité de capital-investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 45 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital-investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2017, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2017, le portefeuille ne comprend pas de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital-investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille de *Private Equity* du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises (76,26 %), l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI Emerging Markets.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les *cash flows* nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital-investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des *covenants* stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non-respect des *covenants*.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des *mid-caps* visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

IDI n'est plus exposé à ce type d'investissements.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 42 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI dont l'évolution figure page 13 du document de référence. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 45,85 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES INHÉRENTS AU MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 107 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient

à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une offre publique d'achat entraînant une prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Risques liés au départ des cadres clés de l'IDI

La capacité de l'IDI à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à réaliser les acquisitions et à capitaliser le potentiel de création de valeur des participations est liée à la compétence et à l'expertise de cadres clés et en particulier des membres de son comité exécutif. Aussi, le départ d'une ou plusieurs de ces personnes pourrait avoir un impact sur l'activité et l'organisation de l'IDI. Afin de minimiser ce risque, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le management de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme d'intéressement progressif sur les investissements de l'IDI (voir page 48 du document de référence).

DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 80 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 2.5 page 96 du présent document de référence).

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

GESTION DES RISQUES

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 49 à 54 du document de référence (Gestion des risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital-investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2018 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

3.10 RAPPORT RSE

3.10.1 Périmètre

La société IDI établit des comptes consolidés. Afin de faciliter la compréhension et la réconciliation des données financières et extra-financières, le périmètre retenu pour le rapport RSE est identique à celui retenu dans les comptes consolidés de l'IDI.

Compte tenu de son statut d'entité d'investissement et conformément aux normes IFRS, la société IDI ne consolide pas ses filiales à l'exception des filiales fournissant des services liés aux investissements. En conséquence, certaines filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce ou certaines sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ne sont pas incluses dans ce document de référence.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le périmètre est composé des sociétés suivantes :

- IDI ;
- IDI Services ;
- GIE Matignon 18.

Les données et indicateurs sociaux et de gouvernance publiés portent sur 100 % des effectifs totaux du périmètre.

3.10.2 Données sociales

EMPLOI

L'IDI et ses filiales disposent d'un effectif de 13 personnes au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016. Les effectifs sont composés des salariés disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du périmètre que ce soit en CDI ou en CDD.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE HOMMES ET FEMMES

	31/12/2017	31/12/2016
Hommes	7	7
Femmes	6	6
TOTAL	13	13

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2017	31/12/2016
En France	13	13
À l'étranger	0	0
TOTAL	13	13

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'ÂGE

	31/12/2017	31/12/2016
< 45 ans	5	5
> 45 ans	8	8
TOTAL	13	13

MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2017	31/12/2016
Effectif	13	13
Arrivées	1	2

Aucun licenciement n'est intervenu en 2017 et en 2016.

RÉMUNÉRATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations	2 156	1 489
Charges sociales	902	631
TOTAL	3 058	2 120

Il n'existe pas d'accord d'intéressement ni d'accord de participation au niveau de l'IDI et de ses filiales.

Deux plans d'attributions d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés ont été décidés par le Gérant de l'IDI en juillet et

décembre 2016, en application de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale de l'IDI du 28 juin 2016. La totalité des actions attribuées par le plan de juillet 2016 a été acquise le 31 juillet 2017.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du travail

L'IDI et le GIE Matignon 18 appliquent la Convention collective nationale des sociétés financières.

Au 31 décembre 2017, deux salariés avaient un contrat de travail à temps partiel.

Absentéisme

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'absentéisme	0,00 %	0,26 %

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant le nombre de jours d'absence recensés dans l'année au nombre de jours théoriques de l'année. Les jours d'absence pris en compte pour le calcul couvrent les absences pour maladie, accident du travail ou absences injustifiées.

Relations sociales

L'IDI et ses filiales ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés. Certains avantages sont offerts aux salariés. Il existe notamment un budget social consacré entre autres aux dépenses sportives et culturelles des salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif autre que la convention collective nationale des sociétés financières y compris en matière de santé et de sécurité au sein de l'IDI et de ses filiales.

Santé et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI (société d'investissement), le risque d'accident grave est limité. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress) existe et l'IDI et ses filiales y sont attentifs.

En 2017 et 2016 aucun des salariés n'a subi d'accident du travail ni de maladie professionnelle.

Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances. Les formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit, la comptabilité et les langues. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales.

	31/12/2017	31/12/2016
Heures de formation	0	41
Dépenses de formation (en milliers d'euros)	12	13

Les participations aux conférences métiers ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures de formation. En 2017 et 2016, les dépenses sont constituées d'une part des taxes de formation et d'autre part de dépenses directement engagées à ce titre.

Égalité de traitement

L'IDI et ses filiales sont attentifs aux enjeux de la discrimination et s'attachent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination (âge, sexe, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) lors des recrutements et dans l'évolution de la carrière de ses salariés.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, il n'y avait pas de travailleur handicapé au sein des sociétés du périmètre. Cependant, en 2017 comme en 2016, l'IDI a fait appel à des prestataires de services

employant des travailleurs handicapés. Ces prestations représentent 0,03304 équivalent d'emploi de travailleurs handicapés.

Égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2017, la part des femmes au sein du Conseil de Surveillance de l'IDI était de 42 %, contre 37 % au 31 décembre 2016.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

L'IDI et ses filiales s'attachent à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarches relatives à la promotion de l'élimination du travail forcé, du travail des enfants ou en faveur des droits de l'homme.

3.10.3 Données environnementales

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'IDI et ses filiales veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'environnement.

Compte tenu de la nature de leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale ni de formation des salariés en matière environnementale à leur niveau.

Au 31 décembre 2017 et 2016, il n'existait aucune provision pour risque en matière environnementale.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Le gaspillage alimentaire et l'impact sur le changement climatique des

produits et services de l'IDI ne sont pas identifiés comme des enjeux matériels pour le Groupe. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées. Certains fournisseurs de l'IDI procèdent à la collecte et au recyclage des déchets engendrés par leurs produits. De plus, l'IDI a mis en œuvre, fin 2017, le recyclage du papier, des fournitures et du matériel informatique en faisant appel à un prestataire spécialisé.

L'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris d'autres démarches relatives à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET REJETS DE CO₂

	31/12/2017	31/12/2016
Consommation d'électricité (en kwh)	84 810	89 274
Équivalent CO ₂ (en kg)	5 487	6 249

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DU RECYCLAGE

	31/12/2017	31/12/2016
En kw/h	4 000	-
Équivalent CO ₂ (en kg)	554	-

La consommation électrique est annuelle de décembre 2016 à fin novembre 2017. L'équivalent CO₂ a été calculé en utilisant la moyenne des facteurs d'émission pour l'électricité française publiée sur le site de la Base Carbone.

Compte tenu du manque de précision du gestionnaire du bâtiment, il n'a pas été possible d'obtenir la part du chauffage dans les redevances annuelles pour charges immobilières.

3.10.4 Données sociétales

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En tant qu'acteur français du capital-investissement, l'IDI communique régulièrement à France Invest (anciennement l'AFIC – Association française des investisseurs pour la croissance) des informations relatives à ses participations. Celles-ci sont agrégées et font l'objet de publications régulières sur l'impact économique et social du capital-investissement en France et notamment sur l'emploi et l'investissement.

L'impact économique sur les populations riveraines ou locales de l'IDI et ses filiales est limité.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'entreprise entretient un dialogue nourri avec les centres de recherche et les institutions artistiques.

L'IDI est engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes et soutient le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et la Cité de la Musique-Philharmonique de Paris.

ACHATS ET SOUS-TRAITANCE

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales ne réalisent que des achats de matériels ou fournitures de bureau, recyclables de préférence. L'IDI et ses filiales font appel à la sous-traitance uniquement pour le recyclage du papier, des bouteilles en plastique et des canettes auprès d'une entreprise employant des travailleurs handicapés.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'IDI et ses filiales sont engagés à mener une pratique des affaires juste et équitable. L'IDI étant membre de France Invest, les salariés de l'IDI se soumettent au Code de déontologie et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest. Les procédures de contrôle interne du Groupe en matière d'investissement prévoient notamment un dispositif permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Les activités de l'IDI et ses filiales n'impliquent pas de risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

3.11 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés au mois de mars 2018 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Périmètre » de la partie « Rapport RSE » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès de la direction en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions) ;
- nous avons mis en œuvre sur l'ensemble des informations quantitatives, des procédures analytiques et des tests de détail sur la base d'échantillonnages consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives ;
- nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurants dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2018

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Frédéric Neige

(1) Indicateurs sociaux : embauches et licenciements ; rémunérations et évolutions ; taux d'absentéisme ; nombre total d'heures de formation.

Indicateur environnemental : consommation d'électricité.

4

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1	BILAN CONSOLIDÉ	62
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	63
4.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	64
4.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	65
4.5	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	66
4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	83

4.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/17	31/12/16
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		602	616
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	486 528	351 155
Autres actifs non courants	4.3	4 399	4 754
ACTIFS NON COURANTS		491 529	356 525
Créances courantes	4.3	4 653	6 730
Valeurs mobilières de placement	4.2	16 266	436
Disponibilités	4.2	3 807	11 593
ACTIFS COURANTS		24 726	18 759
TOTAL ACTIF		516 255	375 284

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/17	31/12/16
Capital social	4.5	51 273	51 273
Primes		131 427	131 427
Réserves		130 475	82 730
Résultat de l'exercice		143 402	60 816
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE		456 577	326 246
Intérêts minoritaires		8	8
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		456 585	326 254
Provisions pour risques et charges	4.6	4 409	6 470
Dettes financières non courantes		30 594	20 415
Autres passifs non courants	4.4	9 411	14 032
PASSIFS NON COURANTS		44 414	40 917
Dettes financières courantes		28	30
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.4	15 228	8 084
PASSIFS COURANTS		15 256	8 114
TOTAL PASSIF		516 255	375 284

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)	Note	31/12/17	31/12/16
Variations de juste valeur		141 975	59 817
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		668	2 898
Dividendes		13 383	9 678
Intérêts		577	397
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	4.8	156 603	72 790
Autres produits		281	349
Charges de personnel		- 3 050	- 2 157
Impôts et taxes		- 292	- 351
Achats et charges externes		- 3 003	- 4 859
Autres charges		- 7 653	- 4 866
Dotations aux amortissements et provisions		- 33	- 38
Dotations aux provisions pour risques et charges		2 243	185
AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE		- 11 507	- 11 737
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		145 096	61 053
Produits de trésorerie (charges de financement)		- 625	- 399
Différences de change		- 930	228
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		143 541	60 882
Part Groupe		143 541	60 882
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.9	- 139	- 66
RÉSULTAT NET		143 402	60 816
Part Groupe		143 402	60 816
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du Groupe	4.5	19,94	8,48
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.5	19,94	8,48
RÉSULTAT GLOBAL		143 402	60 816
Part Groupe		143 402	60 816
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du Groupe	4.5	19,94	8,48
Résultat global dilué par action part du Groupe	4.5	19,94	8,48

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/17	31/12/16
Résultat net		143 402	60 816
Dotations aux amortissements et provisions		- 2 210	- 147
Variation de valeur	4.8	- 141 975	- 59 817
Plus-values (moins-values)	4.8	- 668	- 2 898
Dividendes	4.8	- 13 383	- 9 678
Produits d'intérêts	4.8	- 577	- 397
Produits (charges) de trésorerie		625	399
Impôt	4.9	139	66
Var. BFR		4 898	738
FLUX D'EXPLOITATION		- 9 749	- 10 918
Cessions et remboursements		54 738	43 193
Acquisitions (actifs financiers)		- 47 863	- 26 681
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		- 2	- 9
Dividendes	4.8	14 301	7 481
Intérêts		168	187
FLUX D'INVESTISSEMENT		21 342	24 171
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		- 625	- 399
Dividendes versés		- 13 309	- 11 702
Autocontrôle		239	7
Mouvement net dette financière		4 000	- 9 000
Comptes courants d'associés		6 146	8 789
FLUX DE FINANCEMENT		- 3 549	- 12 305
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		8 044	948
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Ouverture	4.2	12 029	11 081
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Clôture	4.2	20 073	12 029

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	51 273	131 427	61 885	32 539	277 124	8	277 132
Résultat de la période				60 816	60 816		60 816
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 10 046		- 10 046		- 10 046
commandités			- 1 656		- 1 656		- 1 656
Mise en réserves			32 539	- 32 539	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Variation autocontrôle			7		7		7
Capitaux propres au 31 décembre 2016	51 273	131 427	82 730	60 816	326 246	8	326 254
Résultat de la période				143 402	143 402		143 402
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 11 484		- 11 484		- 11 484
commandités			- 1 826		- 1 826		- 1 826
Mise en réserves			60 816	- 60 816	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Variation autocontrôle			239		239		239
Capitaux propres au 31 décembre 2017	51 273	131 427	130 475	143 402	456 577	8	456 585

4.5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Base de préparation des comptes consolidés	67	Note 4	Notes explicatives	71
1.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	67	4.1	ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	71
1.2	ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	67	4.2	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	71
1.3	ESTIMATIONS DE LA DIRECTION	67	4.3	AUTRES ACTIFS	72
			4.4	AUTRES PASSIFS	72
Note 2	Méthodes comptables	67	4.5	CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES	72
2.1	MÉTHODES DE CONSOLIDATION	67	4.6	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73
2.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68	4.7	IMPÔTS DIFFÉRÉS	73
2.3	INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	68	4.8	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	74
2.4	CRÉANCES	68	4.9	IMPÔTS	74
2.5	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	69	4.10	INFORMATION SECTORIELLE	75
2.6	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	69			
2.7	EMPRUNTS	69	Note 5	Autres informations	77
2.8	DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS	69	5.1	ANALYSE DU RISQUE FINANCIER	77
2.9	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	69	5.2	INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE	79
2.10	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	70	5.3	INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION	79
2.11	RÉSULTAT PAR ACTION	70	5.4	GESTION DU CAPITAL	80
2.12	ACTIONS PROPRES	70	5.5	DIFFÉRENDS ET LITIGES	80
			5.6	ENGAGEMENTS HORS BILAN	80
Note 3	Périmètre de consolidation	70	5.7	EFFECTIF	80
			5.8	PARTIES LIÉES	80
			5.9	RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX	80
			5.10	HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU	81
			5.11	FILIALES NON CONSOLIDÉES	81
			Note 6	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	82

Note 1 Base de préparation des comptes consolidés

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 avril 2018.

1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017

- Amendement IAS 7 : « Information liée aux activités de financement ».
- Amendement IAS 12 : « comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes ».

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2017

- IFRS 15 et amendement IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients ».
- IFRS 9 « Instruments financiers ».

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et obligatoires pour les exercices 2018 et suivants.

- IFRS 16 « Contrats de location ».
- Amendement IAS 7 : « États de flux de trésorerie – informations à communiquer ».

- Amendement IFRS 2 : « Classification et évaluation de paiements sur base d'actions ».
- Amendement IAS 12 : « Reconnaissance des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes ».
- Amendements IFRS 4 « Appliquer à la norme IFRS 9 "Instruments financiers" avec IFRS 4 "Contrats d'assurance" ».

Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation. L'incidence sur les états financiers de ces autres textes est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

- Amendement IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apports d'actifs ou d'activité à une société mise en équivalence ».
- IFRS 17 « Contrats d'assurance ».
- Amendement IAS 40 : « Transferts des immeubles de placement ».
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2017 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

Note 2 Méthodes comptables

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;

- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et

son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

À ce titre, certains actifs, bien que répondant à la définition de prêt font l'objet d'un classement lors de leur comptabilisation initiale dans la catégorie d'instruments financiers à la juste valeur par le résultat. C'est notamment le cas de certains comptes courants octroyés à des participations dans lesquelles l'IDI a investi dans le cadre de son activité de capital-investissement.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private Equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity pays émergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IAS 39.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition ;

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

En fonction des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, le Groupe classe ses instruments financiers selon 3 niveaux hiérarchiques présentés dans la note 5.3.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;

- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,30 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

Les paiements fondés sur des actions comprennent deux plans d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 « Traitement et acquisition des droits », leur évaluation est effectuée annuellement selon les critères suivants :

- Plan du 29 juillet 2016
 - la totalité des 12 000 actions attribuées (actions existantes) ont été acquises par les salariés bénéficiant du plan à l'issue de la période d'acquisition le 29 juillet 2017,
 - le coût des actions acquises est de 150 000 euros,
 - la contribution patronale spécifique de 20 % a été calculée sur une assiette de 406 800 euros,

- la provision comptabilisée fin 2016 a été entièrement reprise pour 137 446 euros ;

- Plan du 30 décembre 2016 (avec conditions de co-investissement et de performance)

Paramètres :

- cours de clôture au jour de l'attribution : 26,00 euros,
- taux de distribution estimé : 5 %,
- marge de prêt emprunt du titre IDI : en l'absence de marché le taux retenu est de 5 %,
- dernier ANR connu : 52,16 euros par action.

Sur la base d'un historique remontant à 2 000 sans retraitement des dividendes,

- tendance de l'ANR : 2,7 %,
- volatilité de l'ANR : 13,01 % ;

Estimation :

- valeur de l'instrument : 16,92 euros,
- nombre d'actions effectivement co-investies : 33 034,
- espérance du multiplicateur : 1,315,
- nombre d'actions acquises : 43 440,
- valeur initiale du plan : 735 005 euros.

2.7 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.8 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.9 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.10 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.11 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

2.12 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Note 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2017 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/17	Pourcentage d'intérêts au 31/12/16
IDI	France	Mère	Mère
GIE Matignon 18	France	90,0	90,0
IDI Services	France	100,0	100,0

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

Note 4 Notes explicatives

4.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2017 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.3 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2015	304 368	161 066	69 902	68 145	5 256
Acquisitions	27 429	1 133	1 007	25 289	
Cessions et remboursements	- 40 476	- 2 662	- 3 455	- 33 285	- 1 074
Variation des intérêts	17	- 5	22		
Variation de valeurs	59 817	59 257	- 1 115	4 188	- 2 513
Valeur nette fin 2016	351 155	218 790	66 362	64 334	1 669
Acquisitions	47 867	43 470	587	3 810	
Cessions et remboursements	- 54 426	- 949	- 4 421	- 48 736	- 320
Variation des intérêts	- 43	- 64	21		
Variation de valeurs	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Valeur nette fin 2017	486 528	404 918	59 779	20 298	1 533

Les acquisitions en *Private Equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement à une opération de croissance externe majeure de Pennel & Flipo à travers l'acquisition de la société italienne Fait Plast, leader européen de la production de films techniques thermoplastiques vendus pour une grande variété d'applications, notamment dans l'habillement, la mode, l'industrie du sport, l'automobile et le médical, et un versement complémentaire dans la société Fidinav (acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec). Les acquisitions en *Private Equity* Émergents concernent principalement des versements complémentaires.

Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI5 qui porte certaines participations minoritaires de l'IDI et concernent principalement l'acquisition de 40 % de la société française HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE / PME en France, au *business model* complètement digitalisé, l'acquisition avec le Groupe Chevrillon aux côtés du management emmené par son Président Armand Carlier, de la société Alkan, leader sur les systèmes d'emports et d'éjection sous les avions militaires,

avec pour ambition de créer un pôle français d'excellence dans le secteur des équipements aéronautiques militaires et civils. L'IDI et le Groupe Chevrillon détiennent chacun 37 % du capital de la société Alkan, et l'acquisition du Groupe Mériguet, spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme par un consortium d'investisseurs dont l'IDI et Raise Investissement sont les co-leads, aux côtés du management et en particulier son Président.

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *Private Equity* Europe, les montants reflètent principalement, le remboursement partiel du prêt de la société ADFI5 vis-à-vis de l'IDI (grâce aux revenus de ses investissements).

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *Private Equity* Europe reflètent principalement la revalorisation des principales participations et le complément de juste valeur des titres de participation des filiales non consolidées détenues par ADFI5, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2017.

4.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Équivalents de trésorerie	16 266	436
Trésorerie	3 807	11 593
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 073	12 029

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

4.3 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Garanties, cautions, séquestre	4 399	4 754
Créances non courantes	4 399	4 754
Actif d'impôt exigible	200	1 620
Comptes courants d'intégration fiscale	1 274	1 051
Autre	3 179	4 059
Créances courantes	4 653	6 730

4.4 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dettes non courantes sur immobilisations	5 411	6 339
Dette financière non courante	10 033	6 025
Comptes courants	20 561	14 390
Impôts différés	4 000	7 693
Autres passifs non courants	40 005	34 447
Dettes d'exploitation	7 305	4 476
Dettes courantes sur immobilisations	2 318	2 717
Impôts différés	5 000	
Autre	633	921
Autres passifs courants	15 256	8 114

Les dettes financières sont exclusivement en euros et s'établissent à 10 millions d'euros au 31 décembre 2017 et correspondent à l'utilisation partielle d'une ligne de crédit de l'IDI. Cette ligne est de 15 millions d'euros, dont 10 millions d'euros étaient utilisés au 31 décembre 2017. Cette ligne était utilisée à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'IDI dispose, depuis mai 2016, d'une seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à des covenants, non utilisée au 31 décembre 2017 et qui était utilisée à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- durée : 4 ans (échéance : 25 mai 2020) avec possibilité de prorogation d'un an si l'ANR de l'IDI est supérieur à 270 millions d'euros au 30 juin 2019 ;
- remboursement : *in fine* ;
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5 ;

■ informations à fournir semestriellement pour les covenants :

- ANR,
- ratio : dette financière brute/ANR,
- ratios de couverture des sûretés (valeurs des titres nantis/total des engagements).

4.5 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (31 588 à fin 2017) ont été éliminées en consolidation.

RÉSULTAT PAR ACTION

	2017	2016
Résultat net part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	143 402	60 816
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	- 31 588	- 45 852
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 189 974	7 175 710
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 189 974	7 175 710
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 189 974	7 175 710
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	19,94	8,48
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	19,94	8,48
Résultat global par action <i>(en euros)</i>	19,94	8,48

Dividende et distribution de réserves

Le dividende et la distribution de réserves, au titre de l'exercice 2017, s'élève pour la partie ordinaire à 1,75 euro par action à laquelle s'ajoute une partie exceptionnelle de 4,00 euros par action.

4.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Indemnités de fin de carrière	Plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés	Post cessions compléments de prix	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2015	6 519	151	0	0	6 368
Dotations de la période	6 470	228	137		6 105
Reprises pour utilisation					- 620
Reprises pour non-utilisation	- 6 519	- 151			- 5 748
Clôture au 31 décembre 2016	6 470	228	137	0	6 105
Dotations de la période	4 595	255	505		3 835
Reprises pour utilisation	- 323		- 323		
Reprises pour non-utilisation	- 6 333	- 228			- 6 105
Clôture au 31 décembre 2017	4 409	255	319	0	3 835

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds* et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière et attribution d'actions gratuites aux salariés sont exposées dans le paragraphe 2.6. « Provisions pour risques et charges ».

4.7 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2017, un impôt différé passif de 9 millions d'euros a été constaté. En 2016, le montant de l'impôt différé passif était de 7,7 millions d'euros.

4.8 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
2016					
Variations de juste valeur	59 817	59 257	- 1 115	4 188	- 2 513
Plus-values	2 898			- 283	3 181
Dividendes	9 678	2 020	7 328	326	4
Intérêts	397	280	23	94	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	72 790	61 557	6 236	4 325	672
2017					
Variations de juste valeur	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Plus-values	668	130		538	
Dividendes	13 383	9 416	3 759	206	2
Intérêts	577	463	21	94	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	156 603	153 680	1 010	1 728	186

4.9 IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services et ADFI5.

En 2017, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 1,3 million d'euros contre 0,9 million d'euros en 2016.

Impôts

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôt exigible	- 1 168	- 875
Impôt différé	1 307	941
TOTAL	139	66

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Taux	Impôt 2017	Taux	Impôt 2016
Résultat avant impôt		143 541		60 882
Charge d'impôt effective	0,10 %	139	0,11 %	66
Différences permanentes	0,47 %	668	0,10 %	62
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	28,88 %	41 452	35,68 %	21 725
Déficits de l'exercice non activés	0 %		0 %	
Impôts différés	- 0,91 %	- 1 307	- 1,55 %	- 941
Résultat d'intégration fiscale	0,89 %	1 274	1,46 %	888
Contribution additionnelle	0 %		0 %	
Autres	0,35 %	500	- 2,48 %	- 1 508
Charge d'impôt théorique	29,77 %	42 726	33,33 %	20 292

Au 31 décembre 2017, le report déficitaire est de 1,6 million d'euros, il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

4.10 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le *reporting* interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le *reporting* distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *Private Equity* Europe, *Private Equity* Pays Émergents et Actifs liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private Equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity pays émergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2016 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	59 817	59 257	- 1 115	4 188	- 2 513
Plus ou moins-values sur cessions de la période	2 898			- 283	3 181
Dividendes	9 678	2 020	7 328	326	4
Intérêts	397	280	23	94	
Résultat des activités d'investissement	72 790	61 557	6 236	4 325	672
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 11 737				- 11 737
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	61 053	61 557	6 236	4 325	- 11 065
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 399			- 399	
Différences de change	228			228	
Résultat avant impôt	60 882	61 557	6 236	4 154	- 11 065
Impôt courant et différé	- 66	- 1 736	704	- 707	1 673
RÉSULTAT NET	60 816	59 821	6 940	3 447	- 9 392
RÉSULTAT GLOBAL	60 816	59 821	6 940	3 447	- 9 392

Le bilan au 31 décembre 2016 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				
Immobilisations corporelles	616				616
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	351 155	218 790	66 362	64 334	1 669
Autres actifs non courants	4 754				4 754
ACTIFS NON COURANTS	356 525	218 790	66 362	64 334	7 039
Créances courantes	6 730				6 730
Valeurs mobilières de placement	436			436	
Disponibilités	11 593			11 593	
ACTIFS COURANTS	18 579	0	0	12 029	6 730
TOTAL ACTIF	375 284	218 790	66 362	76 363	13 769

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	6 470				6 470
Dettes financières non courantes	20 415	6 025			14 390
Autres passifs non courants	14 032	4 436	8 706	890	
PASSIFS NON COURANTS	40 917	10 461	8 706	890	20 860
Dettes financières courantes	30			30	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	8 084	182	2 535		5 367
PASSIFS COURANTS	8 114	182	2 535	30	5 367
TOTAL PASSIF	49 031	10 643	11 241	920	26 227

Le résultat 2017 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Plus ou moins-values sur cessions de la période	668	130		538	
Dividendes	13 383	9 416	3 759	206	2
Intérêts	577	462	21	94	
Résultat des activités d'investissement	156 603	153 679	1 010	1 728	186
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 11 507				- 11 507
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	145 096	153 679	1 010	1 728	- 11 321
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 625			- 625	
Différences de change	- 930			- 930	
Résultat avant impôt	143 541	153 679	1 010	173	- 11 321
Impôt courant et différé	- 139	- 2 228	1 480	609	
RÉSULTAT NET	143 402	151 451	2 490	782	- 11 321
RÉSULTAT GLOBAL	143 402	151 451	2 490	782	- 11 321

Le bilan au 31 décembre 2017 par secteur opérationnel est le suivant :

Actif (en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				
Immobilisations corporelles	602				602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	486 528	404 918	59 779	20 298	1 533
Autres actifs non courants	4 399				4 399
ACTIFS NON COURANTS	491 529	404 918	59 779	20 298	6 534
Créances courantes	4 653				4 653
Valeurs mobilières de placement	16 266			16 266	
Disponibilités	3 807			3 807	
ACTIFS COURANTS	24 726	0	0	20 073	4 653
TOTAL ACTIF	516 255	404 918	59 779	40 371	11 186

Passif (en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 409				4 409
Dette financière non courante	30 594	10 033			20 561
Autres passifs non courants	10 411	3 689	6 441	281	
PASSIFS NON COURANTS	45 414	13 722	6 441	281	24 970
Dette financière courante	28				28
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	15 228	5 120	2 198		7 910
PASSIFS COURANTS	15 256	5 120	2 198	0	7 938
TOTAL PASSIF	59 670	17 842	8 639	281	32 908

Note 5 Autres informations

5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2017, la Société est endettée à hauteur de 10 millions d'euros contre 6 millions au 31 décembre 2016. À fin 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie de 20 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 20 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

L'IDI a utilisé, à hauteur de 10 millions d'euros, sa première ligne de crédit de 15 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans condition pour faire face aux besoins à court terme de liquidité et n'a pas utilisé sa seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros mobilisables sous 36 heures. Cet emprunt est soumis à des covenants dont les conditions sont décrites au paragraphe 4.4 de ce document.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non-respect des covenants de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2017, le Groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 8,2 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (16,3 millions d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 6,4 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 47,3 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2017 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

Maturité (en milliers d'euros)	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	22 697	47 275	-
Passifs financiers	20 622	10 000	-
Position nette	2 075	37 275	-

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 1,8 million d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 46,62 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI5, Idinvest Partners et Orca Développement et représentent

ensemble 359,2 millions d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la mesure où ADFI5, détenue à 100 % par l'IDI détient des participations en *Private Equity* minoritaires dans plus de 10 sociétés différentes.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 53,7 millions d'euros et sont constitués à hauteur de 44 millions d'euros par le prêt octroyé à la société ADFI5 détenue à 100 % par l'IDI. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées *investment grade*.

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2017, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 20 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

L'impact du Brexit n'aura pas de conséquences majeures pour le Groupe IDI, les risques énoncés ci-dessus ne seront pas augmentés.

5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 2017, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

	Total	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dettes au coût amorti
		Option Juste Valeur	Trading		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
2016					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	351 155	351 155			
Autres créances	11 484			11 484	
Valeurs mobilières de placement	436		436		
Disponibilités	11 593		11 593		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	374 668	351 155	12 029	11 484	0
Dettes financières	20 445				20 445
Autres dettes	22 116				22 116
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	42 561	0	0	0	42 561
2017					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	486 528	486 528			
Autres créances	9 052			9 052	
Valeurs mobilières de placement	16 266		16 266		
Disponibilités	3 807		3 807		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	515 653	486 528	20 073	9 052	0
Dettes financières	30 622				30 622
Autres dettes	24 639				24 639
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	55 261	0	0	0	55 261

5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Niveau 1	25 751	68 359
Niveau 2	460 777	227 163
Niveau 3		55 633
TOTAL	486 528	351 155

La réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs de niveau 3 est présentée ci-dessous :

Niveau 3

Valeur nette fin 2016	55 633
Acquisitions	0
Cessions et remboursements	0
Changement de niveau	- 55 633
Valeur nette fin 2017	0

5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie nette de la dette s'élève à environ 10 millions d'euros fin 2017.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2017 contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2016.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/17	31/12/16
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	45 245	45 245
Prêts « Homme clé » – engagement de versement de 4 millions d'USD	1 101	1 384
Garantie de passif	0	28
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	46 346	46 657

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2017, l'effectif total des sociétés consolidées est de 13 personnes comme à fin 2016.

5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 98 000 euros au titre de l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 653 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2017 (1 576 milliers d'euros), d'autre part à un remboursement au titre des résultats 2016 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017 (31 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2017 (6 108 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 611 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 14 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2017 après approbation des comptes 2017 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2017, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

(en milliers d'euros)	BCRH & Associés				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ⁽¹⁾	31 200	13 520	100%	100%	72 333	77 531	91%	94%
Filiales intégrées globalement					7 527	4 693	9%	6%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	31 200	13 520	100%	100%	79 860	82 224	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)					5 200	5 200		
SOUS-TOTAL					5 200	5 200		
TOTAL	31 200	13 520	100%	100%	85 060	87 424	100%	100%

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

5.11 FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17	Pourcentage d'intérêt au 31/12/16
Financière Bagatelle (ex : ADFI3)	France	92,3	92,3
ADFI 5	France	100,0	100,0
Idinvest Partners	France	47,0	47,0
IDI Emerging Markets (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI Emerging Markets (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
IDI EM Sapphire	Luxembourg	28,6	28,6
Fidinav	Malte	50,7	33,2
Winncare	France	89,9	90,0
Orca Développement (Pennel & Flipo)	France	63,4	63,3
Domosys Finance (Mikit)	France	68,9	71,6

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

Note 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2018, la valeur des actifs est restée stable. L'ANR au 31 mars 2018 s'établit à 59,23 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). Cette évolution intègre la revalorisation des actifs cotés et la prise en considération de la cession le 6 mars 2018 par l'IDI de sa

participation minoritaire dans XO Hôtel, hôtel quatre étoiles situé dans le 17^e arrondissement de Paris et à destination d'une clientèle d'entreprise et de tourisme. Par ailleurs, l'IDI a cédé la totalité de sa participation détenue dans Idinvest Partners le 12 avril 2018 pour une valeur de 100 % du capital de 325 millions d'euros.

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société IDI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés aux pages 62 à 82.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié

Les instruments financiers non cotés à la juste valeur acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 486,5 millions d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé.

Le Groupe applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales et les évalue à la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », comme indiqué en note 2.1 de l'annexe. Les variations de juste valeur des titres de ces filiales et des autres instruments constatées à la date d'arrêté, comme indiqué dans les notes 1.3, 2.3, 2.9 et 4.1, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments. Les variations de valeur sont portées au compte de résultat conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

L'évaluation à la juste valeur de ces instruments financiers est basée sur une approche multicritère (comparables boursiers, transactions comparables, multiples d'entrée...) faisant appel à des estimations par la direction du Groupe ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé ainsi que sur les charges et les produits inscrits au compte de résultat.

Du fait que ces évaluations reposent, d'une part, sur des estimations importantes de la Direction conduisant à valoriser une composante significative de l'actif et, d'autre part, que le choix des critères retenus pour leur estimation peut avoir une incidence significative, l'évaluation des instruments financiers non cotés a été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives suivies pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes d'instruments financiers non cotés du portefeuille.

Pour les instruments financiers non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés ;
- apprécié la cohérence des estimations avec les dossiers de suivi d'investissement du Groupe ;
- procédé à une analyse critique des critères retenus, le cas échéant avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société IDI par votre Assemblée Générale du 30 juin 2011 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 2016 pour le cabinet BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la trente-et-unième année de sa mission et le cabinet BCRH & Associés dans la deuxième année, dont respectivement vingt-septième et deuxième années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des acquisitions des cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

5.1	BILAN AU 31 DÉCEMBRE	88
5.2	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	90
5.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	91
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	101
5.5	TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	104

5

COMPTES SOCIAUX

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

	2017			2016	2015
(en euros)	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	237 700 695	6 905 510	230 795 185	220 694 076	231 780 461
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
Immobilisations corporelles	1 108 014	396 043	711 971	713 367	707 600
Autres immobilisations corporelles	1 108 014	396 043	711 971	713 367	707 600
Immobilisations financières	236 592 681	6 509 467	230 083 213	219 980 709	231 072 861
Titres de participation	156 165 614	5 386 391	150 779 223	143 493 431	148 642 211
Créances rattachées aux participations	44 049 498	45 000	44 004 498	7 446 875	7 794 431
Autres titres	33 501 398	1 003 618	32 497 780	67 109 599	72 669 128
Créances rattachées aux autres titres	2 746 165	51 524	2 694 640	1 689 744	1 715 799
Autres prêts			0	0	0
Autres immobilisations financières			0	0	0
Intérêts courus sur immobilisations financières	130 006	22 933	107 072	241 060	251 292
ACTIF CIRCULANT	29 714 745	0	29 714 745	24 265 233	21 137 265
Créances	4 501 844		4 501 844	6 419 303	4 654 311
Avances et acomptes versés			0	2 304	3 364
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	4 501 844		4 501 844	6 416 999	4 650 947
Valeurs mobilières de placement	17 606 236		17 606 236	1 954 615	2 183 179
Valeurs mobilières de placement	17 575 671		17 575 671	1 924 050	2 152 614
Intérêts courus	30 565		30 565	30 565	30 565
Disponibilités	7 606 665		7 606 665	15 891 316	14 299 774
Disponibilités	7 606 665		7 606 665	15 891 316	14 299 774
Intérêts courus			0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	101 890	0	101 890	105 986	104 391
Charges constatées d'avance	101 890	0	101 890	105 986	104 391
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	267 517 330	6 905 510	260 611 820	245 065 295	253 022 117

PASSIF

(en euros)	2017	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	209 977 548	203 801 285	211 627 259
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Primes et BSA	131 426 710	131 426 710	131 426 710
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées	0	0	0
Autres réserves	183 519	183 519	183 519
Report à nouveau	2 481 654	11 914 687	10 975 271
Résultat de l'exercice	19 485 279	3 875 982	12 641 372
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	4 371 118	6 429 393	6 518 770
Provisions pour risques	4 371 118	6 429 393	6 518 770
DETTES	46 263 153	34 834 616	34 876 088
Avances financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 000 477	6 000 575	15 000 350
Emprunts et dettes financières divers	20 382 990	14 313 676	5 600 249
Intérêts courus	210 634	101 487	996
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 348 561	3 970 259	2 290 709
Dettes fiscales et sociales	395 545	247 449	1 933 681
Dettes sur immobilisations	7 728 527	9 056 231	9 282 828
Autres dettes	1 196 419	1 144 940	767 277
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0	0	0
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	0	0	0
TOTAL PASSIF	260 611 820	245 065 295	253 022 117

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

Compte de résultats (en euros)	2017	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 767	20 627	424 190
Prestations de services	7 767	20 627	384 078
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges	0	0	0
Autres produits	0	0	0
Refacturations	0	0	40 113
CHARGES D'EXPLOITATION	- 13 777 245	- 11 928 661	- 9 214 828
Achats et charges externes	- 2 569 149	- 4 417 908	- 3 165 392
Impôts, taxes et versements assimilés	- 146 661	- 245 907	66 745
Salaires et traitements	- 1 408 619	- 942 184	- 434 370
Charges sociales	- 584 218	- 376 037	- 213 841
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	0	- 809	- 3 600
Autres charges	- 9 068 598	- 5 945 816	- 5 464 370
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 13 769 478	- 11 908 034	- 8 790 638
PRODUITS FINANCIERS	14 059 580	13 532 148	21 668 975
Dividendes	13 383 235	12 858 279	20 443 907
Produits des titres et créances	74 356	128 646	59 716
Produits de trésorerie	545 710	299 227	584 887
Reprises sur provisions	0	0	101 389
Différences positives de change	2 330	234 129	472 237
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	53 950	11 867	6 838
CHARGES FINANCIÈRES	- 1 593 112	- 477 494	- 401 323
Dotation aux provisions	0	0	0
Charges de trésorerie et emprunts	- 661 067	- 471 577	- 398 260
Différences négatives de change	- 932 046	- 5 917	- 3 062
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	12 466 468	13 054 655	21 267 652
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 1 303 010	1 146 620	12 477 014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 991 424	16 255 577	28 259 075
Sur opérations de gestion	1	10	2
Sur opérations de capital	128 655	2 667	151 026
Reprises sur provisions et transfert de charges	20 189 187	14 024 063	20 113 144
Profits nets sur opérations de capital	11 673 582	2 228 836	7 994 904
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 12 380 044	- 14 413 704	- 28 671 487
Sur opérations de gestion	- 2 805	- 27	- 91
Sur opérations de capital	- 4 653	- 457 347	- 3 480
Dotations aux amortissements et provisions	- 4 389 615	- 7 786 520	- 17 317 269
Pertes nettes sur opérations de capital	- 7 982 971	- 6 169 809	- 11 350 648
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	19 611 380	1 841 873	- 412 412
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 176 908	887 489	576 769
RÉSULTAT NET	19 485 279	3 875 982	12 641 372

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	92	Note 4	Autres informations	97
1.1	PRÉSENTATION DES COMPTES	92	4.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/17 ET RAPPEL AU 31/12/16	97
1.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92	4.2	RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX	98
1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	92	4.3	EFFECTIF	98
1.4	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	92	4.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	98
1.5	PROVISIONS POUR RISQUES	92			
1.6	TITRES DE PARTICIPATION	92	Note 5	Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	98
1.7	CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	92			
1.8	OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	92	Note 6	Filiales et participations au 31/12/17 (tableau)	99
1.9	DISPONIBILITÉS	92			
1.10	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	92	Note 7	Filiales et participations au 31/12/17 (adresses des sièges sociaux)	100
Note 2	Informations relatives au bilan	93			
2.1	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	93			
2.2	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	94			
2.3	ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES	95			
2.4	CAPITAUX PROPRES	95			
2.5	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	96			
2.6	ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN	96			
Note 3	Informations relatives au compte de résultat	97			
3.1	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	97			
3.2	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	97			

Note 1 Principes comptables

1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

- pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité ⁽¹⁾ estimée à la clôture de l'exercice ;

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

- pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêt des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2017, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2017.

1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2017, le montant des disponibilités s'élève à : 7 606 665 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 4 291 030 euros, est bloquée, en garantie d'un différend.

1.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

Note 2 Informations relatives au bilan

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Mouvements de l'exercice

(en euros)	Montant au 31/12/16	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/17
Prix de revient brut				
Titres de participation	160 612 382	6 586 877	11 033 646	156 165 614
Créances rattachées aux participations	7 491 875	56 057 623	19 500 000	44 049 498
Autres titres	69 937 087	3 819 622	40 255 312	33 501 398
Créances rattachées aux autres titres	1 741 269	1 004 896		2 746 165
Autres prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Intérêts courus	263 993	484 758	618 745	130 006
TOTAL	240 046 607	67 953 777	71 407 703	236 592 681
Provisions				
Titres de participation	17 118 952		11 732 560	5 386 391
Créances rattachées aux participations	45 000			45 000
Autres titres	2 827 488	299 555	2 123 424	1 003 618
Créances rattachées aux autres titres	51 524			51 524
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	22 933			22 933
TOTAL	20 065 898	299 555	13 855 985	6 509 467

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- une opération de croissance externe majeure de Pennel & Flipo à travers l'acquisition de la société italienne Fait Plast, leader européen de la production de films techniques thermoplastiques vendus pour une grande variété d'applications, notamment dans l'habillement, la mode, l'industrie du sport, l'automobile et le médical ;
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I et II ;
- un versement complémentaire dans la société Fidinav (société ayant pour objet d'acquérir et d'exploiter des navires spécialisés dans le transport de vrac sec) ;
- Via ADFI5 ;
- l'acquisition de 40 % de la société française HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME en France, au *business model* complètement digitalisé ;

- l'acquisition avec le groupe Chevrillon aux côtés du management emmené par son Président Armand Carlier, de la société Alkan, leader sur les systèmes d'emports et d'éjection sous les avions militaires, avec pour ambition de créer un pôle français d'excellence dans le secteur des équipements aéronautiques militaires et civils. L'IDI et le groupe Chevrillon détiennent chacun 37 % du capital de la société Alkan ;
- l'acquisition du groupe Mériquet, spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme par un consortium d'investisseurs dont l'IDI et Raise Investissement sont les *co-leads*, aux côtés du management et en particulier son Président.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

b) Valorisation des instruments financiers (en millions d'euros)

	Montant en début d'exercice (01/01/17)		Montant en fin d'exercice (31/12/17)	
	Valeur nette	Juste valeur	Valeur nette	Juste valeur
Fractions du portefeuille évaluées :				
■ à la valeur du marché	166,2	285,1	210,9	462,3
■ au cours de la Bourse	53,7	66,1	19,2	24,2
	219,9	351,2	230,1	486,5

c) Variation de la juste valeur des instruments financiers (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Juste valeur
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/17	219,9	351,2
acquisitions de l'exercice	67,9	67,9
cessions de l'exercice	- 71,4	- 71,4
variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	13,7	13,7
autres variations de plus values latentes	0	125,1
À la clôture de l'exercice au 31/12/17	230,1	486,5

Valorisation

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. En cas de dépréciation une provision est constatée.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode "multicritères" (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations

significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement :

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/17	Valeur boursière au 31/12/17
OPCVM et autres (hors actions propres)	19 426 391	19 426 391
Total des valeurs mobilières de placement	19 426 391	19 426 391

2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	à un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
■ Créances rattachées à des participations	44 049 498		44 049 498
■ Prêts			
■ Créances rattachées aux autres titres	2 746 165	2 746 165	
■ Intérêts courus sur créances	95 245	95 245	
Actif circulant			
■ Créances fiscales et sociales	199 764	199 764	
■ Créances clients et comptes rattachés			
■ Autres créances	1 273 881	1 273 881	
■ Débiteurs divers	3 028 199	3 028 199	
■ Charges constatées d'avance	101 890	101 890	
TOTAL GÉNÉRAL	51 494 642	7 445 144	44 049 498

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *	10 033 277	33 277	10 000 000	
■ Emprunts et dettes financières diverses	20 560 823	20 560 823		
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 348 561	6 348 561		
■ Dettes fiscales et sociales	395 545	395 545		
■ Dettes sur immobilisations	7 728 527	2 318 558	5 409 969	
■ Autres dettes	1 196 419	1 196 419		
TOTAL GÉNÉRAL	46 263 153	30 853 185	15 409 969	0
* Montant emprunté au cours de l'exercice	17 000 000			
* Montant remboursé au cours de l'exercice	13 000 000			

2.4 CAPITAUX PROPRES (EN EUROS)

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 31 588 actions propres à un prix de revient de 508 milliers d'euros).

	Montant au 31/12/16 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2016	Variations diverses des réserves	Résultat 2017	Montant au 31/12/17 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
■ Capital social	51 273 090				51 273 090
■ Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
■ Prime et boni de fusion	94 709 512				94 709 512
■ BSA annulés	1 743 534				1 743 534
■ Réserve légale	5 127 297				5 127 297
■ Autres réserves	183 519				183 519
■ Report à nouveau	11 914 687	- 9 504 977	71 944		2 481 654
■ Acompte sur dividendes	0				0
■ Résultat 2016	3 875 982	- 3 875 982			0
■ Résultat 2017				19 485 279	19 485 279
TOTAL	203 801 285	- 13 380 959	71 944	19 485 279	209 977 548
Dividendes versés	13 309 015	13 380 959	- 71 944 ^(a)		

(a) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant 31/12/16	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/17
Provisions pour risques	6 429 393	4 501 271	6 559 546	4 371 118
dont utilisée		130 226	226 344	
dont non utilisée		4 371 045	6 333 202	
TOTAL	6 429 393	4 501 271	6 559 546	4 371 118

La provision pour risques inclut :

- la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :
 - ratio de stabilité égal à 100 %,
 - taux d'augmentation des salaires de 2 %,
 - taux d'actualisation à 1,30 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie,
 - âge de départ à la retraite à 70 ans.

Le montant de cette provision au 31/12/17 est de 255 352 euros ;

- les provisions liées aux plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés :

Plan du 29 juillet 2016

- la totalité des 12 000 actions attribuées (actions existantes) ont été acquises par les salariés bénéficiant du plan à l'issue de la période d'acquisition le 29 juillet 2017,
- le coût des actions acquises est de 150 000 euros,
- le coût des actions acquises est de 150 000 euros,
- la contribution patronale spécifique de 20 % a été calculée sur une assiette de 406 800 euros,

- la provision comptabilisée fin 2016 a été entièrement reprise pour 96 118 euros ;

Plan du 30 décembre 2016

- bénéficiaires : 6,
- nombre d'actions : 120 000,
- date d'acquisition 31 juillet 2020,
- durée de conservation : 12 mois pour 50 % des actions et 17 mois pour les autres 50 %,
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition,
- actions soumises à condition de co-investissement et de performance,
- nature des actions : existantes ou à émettre,
- cours de clôture à la date d'attribution : 26,00,
- la valeur du plan au 31/12/17 est de 735 005 euros ;

Le montant de la provision de ces deux plans, charges comprises, est de 281 058 euros au 31/12/17 et le solde de la provision, soit 3 834 708 euros, est relatif à des risques liés à des cessions et à des risques divers.

2.6 ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Actif (en euros)	Produits à recevoir
Créances rattachées à des participations	30 360
Créances rattachées aux autres titres	76 712
Valeurs mobilières de placement	30 565
Intérêts bancaires à recevoir	0
TOTAL	137 638

Passif	Charges à payer
Avances financières	177 834
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	33 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 348 561
Dettes fiscales et sociales	157 793
Dettes sur immobilisations	0
TOTAL	6 717 465

Note 3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les 19,6 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat positif de 17,6 millions d'euros sur le portefeuille titres, augmenté d'une reprise de provision pour litiges et risques de 2 millions d'euros.

3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN EUROS)

Résultats	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		Théorique	Compensation		
Résultat courant	- 1 303 010	- 434 337	434 337	- 1 176 908	- 126 102
Résultat exceptionnel	19 611 380	6 537 127	- 6 537 127		19 611 380
CT	0				0
LT	0				0
Résultat comptable	18 308 370	6 102 790	- 6 102 790	- 1 176 908	19 485 278

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, ADFI 5.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2017, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 1 274 milliers d'euros.

Note 4 Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/17 ET RAPPEL AU 31/12/16

(en milliers d'euros)

	2017	2016
Engagements donnés		
■ assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations *	45 245	45 245
d'emprunts bancaires en euros, sur ces montants 10 M€ sont empruntés au 31 décembre 2017 contre 6 M€ en 2016	10 000	6 000
■ prêts « Homme Clé » engagement de versement de 2,6 M\$ comme au 31/12/16 sur ce montant 1,279 M\$ est prêté au 31 décembre 2017 contre 0,668 en 2016	1 101	1 384
■ caution bancaire accessoire à une convention de garantie de passif	0	28
TOTAL	46 346	46 657
Engagements reçus		
■ prêts « Homme Clé » : gages au profit de l'IDI donnés par les emprunteurs	1 101	1 384

* L'IDI dispose d'une ligne de crédit de 30 M€, soumises à des covenants et non utilisée au 31 décembre 2017. Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- échéance : 25 mai 2020 avec possibilité de propagation d'un an si l'ANR de l'IDI est supérieur à 270 M€ au 30 juin 2019 ;
- remboursement : in fine ;
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5 ;
- informations à fournir semestriellement pour les covenants :
 - ANR,
 - ratio : Dette Financière Brute/ANR,
 - ratios de couverture des sûretés (valeur des titres nantis/total des engagements).

D'autre part, au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit se sont élevés à 98 000 euros au titre de 2017.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 653 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2017 (1 576 milliers d'euros), d'autre part à un remboursement au titre des résultats 2016 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017 (31 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2017 (6 108 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 611 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et reversera une somme d'environ 14 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2017 après approbation des comptes 2017 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2017, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros

4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 9 personnes en 2017.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au cours du premier trimestre 2018, la valeur des actifs est restée stable. L'ANR au 31 mars 2018 s'établit à 59,23 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). Cette évolution intègre la revalorisation des actifs cotés et la prise en considération de la cession le 6 mars 2018 par l'IDI de sa participation minoritaire dans XO Hôtel, hôtel quatre étoiles situé dans le 17^e arrondissement de Paris et à destination d'une clientèle d'entreprise et de tourisme. Par ailleurs, l'IDI a cédé la totalité de sa participation détenue dans Idinvest Partners le 12 avril 2018 pour une valeur de 100 % du capital de 325 millions d'euros.

Note 5 Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/17
Actions	
Non coté	50 775
Coté	3 002
Obligations	469
FCPI	1 396
Fonds	0
Private Equity dans pays émergents	15 114
Fonds de <i>hedge-fonds</i> longs	16 169
TOTAL	86 925

Note 6 Filiales et participations au 31/12/17

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote- part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					

A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

1/ Filiales (+ de 50 % du capital)

ADFI 5	5 338	68 993	100			41 504		ns	34 892	
Groupe Winnicare ^{(e) (g)}	18 607	17 521	89,90					59 312	- 1 116	
Financière Bagatelle	3 711	- 1 311	92,25				N	ns	7 908	9 345
Orca Développement (Pennel et Flippo) ^(f)	30 601	31 002	63,39					80	24 166	

2/ Participations (5 à 50 % du capital)

Fidinarv ^{(e) (i)}	33 520	11 003	50,70					5 050	6 906	
IDI Emerging Markets compartiment I ^{(c) (d)}	39 420	28 714	46,38				A	ns	5 290	3 625
IDI Emerging Markets compartiment II ^{(c) (d)}	29 045	26 401	35,12					ns	799	134
IDI EM Sapphire ^{(i) (f)}	11 560	11 850	28,57				N	ns	- 4	
XO Hôtel (anciennement dénommé Hôtel le Pierre Paris) ^(f)	3 500	1 882	35,00			1 571		399	- 3 920	
				152 412	149 232		T			

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

■ Dans les sociétés françaises	3 558	1 499
■ Dans les sociétés étrangères	196	48

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets (comptes en LuxGaap non audités).

(d) Le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 4 956 K€ et sur les actions IDI Emerging Markets II est de 2 615 K€.

(e) Données consolidées.

(f) Comptes au 31/12/16.

(g) Comptes au 31/03/17.

(h) SCA de droit luxembourgeois, comptes tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis en euros sur la base du cours de la devise au 31/12/17.

(i) Comptes non audités, tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis sur la base du cours de la devise au 31/12/17.

Note 7 Filiales et participations au 31/12/17

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

Adresse du siège social des sociétés

1/ Filiales

ADFI 5	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Groupe Winncare	104, avenue Albert 1 ^{er}	92500	RUEIL MALMAISON
FINANCIÈRE BAGATELLE	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Orca Développement (Pennel & Flipo)	18, avenue Matignon	75008	PARIS

2/ Participations

Fidinav Ltd	171, Old Bakery Street	1455	VALLETTA VLT (Malte)
IDI Emerging Markets I	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI Emerging Markets II	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI EM Sapphire	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
XO Hôtel	23/25, rue Théodore de Banville	75017	PARIS

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société IDI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés aux pages 88 à 100.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié

Les titres de participation acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 150 779 223 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'estimation de la valeur d'utilité est basée sur une approche multicritère (comparables boursiers, transactions comparables, multiples d'entrée...) faisant appel à des estimations par la direction de votre Société ayant une incidence sur les montants d'actifs inscrits au bilan ainsi que sur les charges et les produits inscrits au compte de résultat.

Du fait que ces évaluations reposent, d'une part, sur des estimations importantes de la Direction conduisant à valoriser une composante significative de l'actif et, d'autre part, que le choix des critères retenus pour leur estimation peut avoir une incidence significative, l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participations a été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives suivies pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination de la valeur d'utilité pour les principaux titres de participation.

Pour les titres de participation que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés ;
- apprécié la cohérence des estimations avec les dossiers de suivi d'investissement de votre Société ;
- procédé à une analyse critique des critères retenus, le cas échéant avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société IDI par votre Assemblée Générale du 30 juin 2011 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 2016 pour le cabinet BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la trente-et-unième année de sa mission et le cabinet BCRH Associés dans la deuxième année, dont respectivement vingt-septième et deuxième années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des acquisitions des cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros) Nature des indications	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ Par conversion d'obligation					
■ Par exercice de droits de souscription (BSA)					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	131 243	61 797	421 190	20 627	7 767
Produits financiers	14 621 808	12 610 048	21 668 975	13 532 148	14 059 580
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 267 371	- 917 812	9 170 938	- 3 248 241	2 508 798
Impôt sur les bénéfices	- 999 191	- 106 187	- 576 769	- 887 489	- 1 176 908
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 512 165	6 737 755	12 641 372	3 875 982	19 485 279
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves :					
■ Actionnaires commanditaires	28 886 248 *	20 581 452 *	10 110 187 *	11 554 499 *	41 523 982 *
■ Associé commandité	1 586 394	1 625 420	1 656 140	1 826 460	4 306 230
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,31	- 0,11	1,35	- 0,33	0,51
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,49	0,93	1,75	0,54	2,70
Dividende net attribué à chaque action	4	2,85	1,4	1,6	5,75
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	6	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	304 333	335 228	434 370	942 184	1 408 619
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales..)	212 499	169 948	213 841	376 037	584 218

* Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

6.1	INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI	106
6.1.1	Dénomination sociale et nom commercial	106
6.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	106
6.1.3	Date de constitution et durée de vie	106
6.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	106
6.2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	107
6.2.1	Objet social	107
6.2.2	Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	107
6.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	108
6.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	109
6.2.5	Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées	109
6.2.6	Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital	110
6.3	CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	110
	Montant du capital souscrit	110
	Évolution du capital depuis 2011	110
	Actions	110
	Augmentations de capital potentielles	111
	Nombre d'actionnaires	111
	Franchissements de seuils	111
	Franchissements de seuils intervenus et action de concert	111
	Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	112
	Autocontrôle	112
	Actionnaire de contrôle	112
	Pactes d'actionnaires	113
	Organigramme au 31 mars 2018	113
6.4	PROGRAMME DE RACHAT	114
	Rapport spécial relatif aux rachats d'actions	114
6.5	GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)	116
6.5.1	Une attention permanente portée aux actionnaires	116
6.5.2	Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI	116
6.5.3	Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding	117
6.5.4	Évolution des cours	118
6.5.5	Maintien d'une politique de dividende volontariste	118



INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Acte constitutif et statuts

6.2.1 Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits

sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

6.2.2 Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux Vice-Présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à

l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

6.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 673 943 euros (l'année précédente) à 1 685 912 euros à compter du 1^{er} janvier 2017. Compte tenu du résultat du Groupe avant impôts au 31 décembre 2017, le montant total du dividende versé aux associés commandités (soit 3 % de ce résultat) sera de 4 306 230 euros, soit un complément de 2 620 318 euros par rapport au minimum ;

- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

6.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;

- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

6.2.5 Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente-cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société deux jours ouvrés au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours ouvrés précédant l'assemblée, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins

avant la réunion de l'assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote. Conformément à l'article R 225-80, pour les procurations transmises par voix électroniques, elles peuvent être transmises jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée Générale.

6.2.6 Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction

particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2017, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 31 588 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2017 était égale à 224 275 euros et la valeur comptable était de 508 132 euros.

Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse

par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis : N/A.

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	26 mois 28 août 2018	100 000	Non utilisé
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 40 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	18 mois 28 janvier 2018	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	24 mois 28 août 2018	10 %	
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses entités liées	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	38 mois 28 août 2019	2 %	132 000 actions *
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 45 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	18 mois 27 janvier 2019	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	24 mois 27 août 2019	10 %	

* Sous réserve de la réalisation de conditions décrites p. 47 du document de référence.

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 27 juin 2017, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou

au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 80 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'assemblée).

Le 31 mars 2018, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 92.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société depuis 2013. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 31/03/2016		Au 31/03/2017		Au 31/03/2018	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 842 956	67,06	4 842 956	67,06	4 843 576	67,07
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 224 678	16,96	1 225 394	16,96	1 237 113*	17,13
Autocontrôle	46 782	0,64	46 066	0,64	33 727	0,46
	7 221 562	100	7 221 562	100	7 221 562	100

* Dont 381 698 actions au nominatif et 855 415 actions au porteur.

Droits de vote	Au 31/03/2016		Au 31/03/2017		Au 31/03/2018	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 601 652	73,72	9 601 652	73,78	9 678 748	73,83
FFP Invest	1 452 292	11,15	1 452 292	11,16	1 452 292	11,08
Allianz IARD	381 000	2,93	381 000	2,93	381 000	2,91
Autres et public	1 588 973	12,20	1 578 561	12,13	1 596 078	12,18
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	13 023 917	100	13 013 505	100	13 108 118	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 120 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 33 727 de ses propres actions au 31 mars 2018.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,07 % du capital de l'IDI (et 73,83 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2017, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

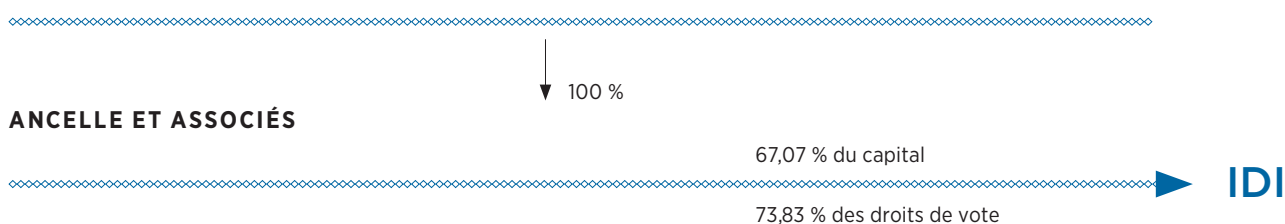
Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de

l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant page 80 du présent document de référence.

Christian LANGLOIS-MEURINNE - Société civile MABER



6.4 PROGRAMME DE RACHAT

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

A. RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

I – Description du Programme de rachat 2017

a) Cadre juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 (dix-neuvième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2017 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2017, le Programme de rachat 2017 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée du 27 juin 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2018. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 45 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ; ou
- en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la vingt-deuxième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2017

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018, IDI a acheté 24 311 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 24 311 actions au prix moyen de 33,34825 euros par action, pour un coût total de 810 729,31 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 24 436 actions au prix moyen de 32,9561 euros par action, pour un montant total de 805 315,26 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 24 311 actions, au prix moyen de 33,34825 euros, pour un montant total de 810 729,31 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2018 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2018 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 est appelée, dans sa huitième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2018, la Société détient directement 33 727 actions représentant 0,46 % ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 33 727 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 2 919 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,04 % du capital) ⁽²⁾, et 30 808 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,43 % du capital) ⁽³⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la dix-neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 juin 2017 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de

l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 juin 2017. La dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 juin 2017 est entièrement reproduite en page 120 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 17-0485 en date du 28 avril 2017.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018. Sur la base du capital au 31 mars 2018, ce maximum serait de 688 429 actions (soit 722 156 – 33 727).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 70 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 48 190 030 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 27 juin 2018, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 MARS 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS :

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	24 311 ^(a)	24 436 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (<i>en euros</i>)	33,34825	32,9561	
Prix d'exercice moyen			
Montants (<i>en euros</i>)	810 729,31	805 315,26	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,47 % pour un multiple sur investissement de 31,5.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (EVCA – *European Venture Capital Association*) et en France (France Invest) ;

- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des

actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2015	2016	2017
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	67,06 %	67,06 %	67,07 %
Autres actionnaires	32,30 %	32,30 %	32,47 %
Autocontrôle	0,64 %	0,64 %	0,46 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges en 2017 sont en augmentation de 64 % par rapport à ceux de 2016.

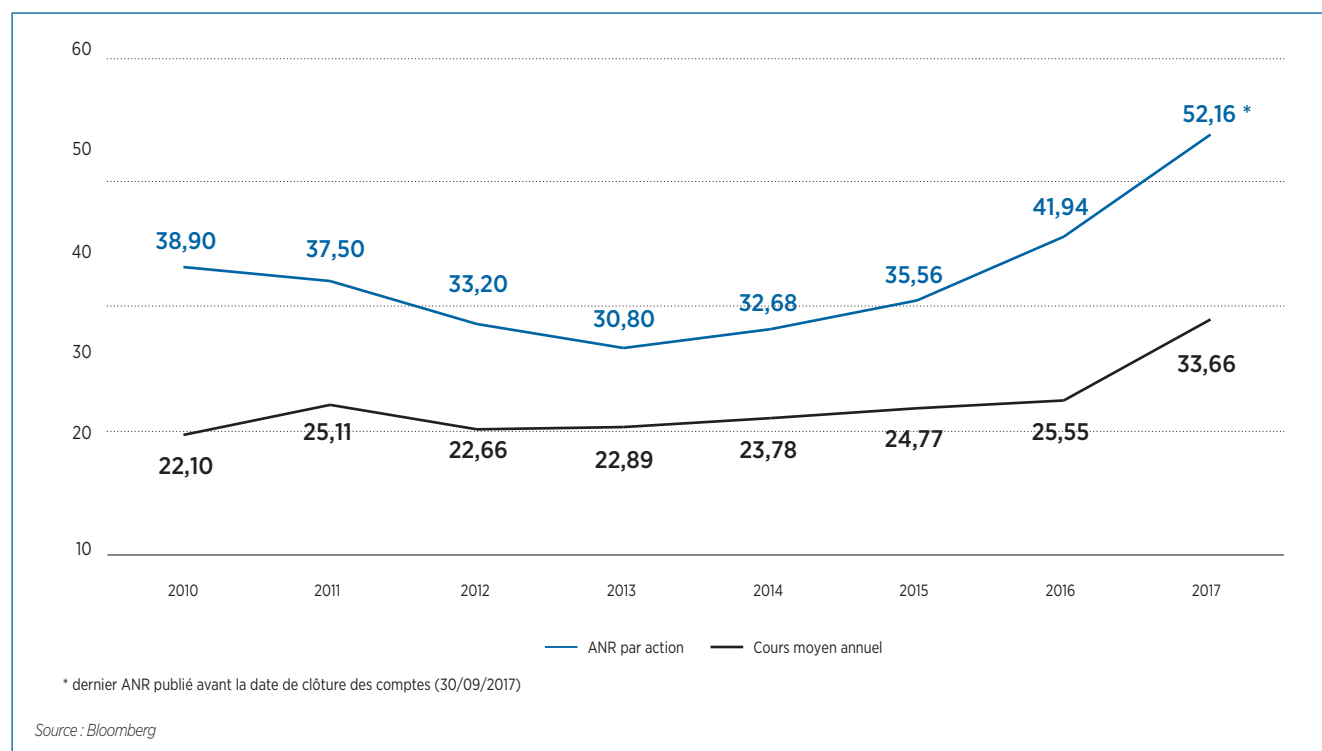
Volume échangé	2015	2016	2017
Volume	174 775	188 773	309 383
Volume journalier	667	732	1 185

Source : Bloomberg.

6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

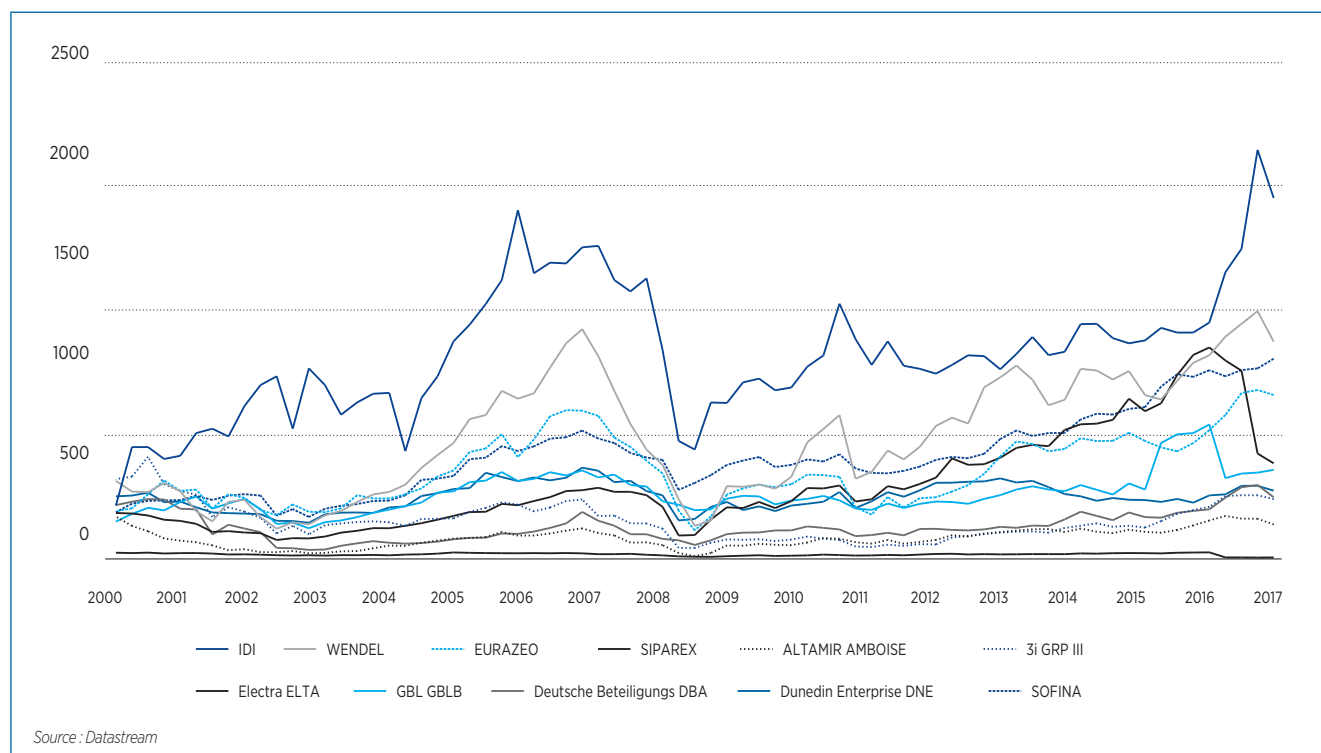
Grâce à une politique de distribution régulière et importante depuis juin 2012, la décote s'est réduite de façon significative, même si par rapport au dernier ANR publié, elle s'élève à 35 %, ce qui est légèrement supérieur aux décotes constatées depuis 2013.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2010.



Cours de l'action IDI (en euros)	2015	2016	2017
Plus haut	28,00	26,70	46,90
Plus bas	23,25	23,99	26,00
Cours moyen	24,77	25,55	33,66
Cours au 31 décembre	24,77	26,00	46,90
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	9,80 %	11,25 %	92,21 %

6.5.4 Évolution des cours



L'IDI est le mieux placé sur son marché.

6.5.5 Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR. En 2017, le versement d'un dividende de 1,75 euro par action, en hausse de 9,37 % par rapport à celui versé en juillet 2017, au titre de l'exercice 2016, offre un rendement de presque 3 % de l'ANR et de 5,20 % par rapport au cours moyen de l'action en 2017.

Rendement de l'action IDI	2015	2016	2017
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,40	1,60	1,75*
Évolution par rapport à l'année précédente	12 %	14,29 %	9,37 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	3,94 %	3,80 %	2,95 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	5,4 %	6,26 %	5,20 %

* Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2018	120
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	120
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	120
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	120
7.2	PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2018	121
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	121
7.3	PROJETS DE RÉSOLUTIONS	123
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	123
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	125
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	125
7.4	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT	126
7.5	RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE	127
	Cadre juridique	127
	Caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions	127
	Attribution gratuite d'actions réalisée par l'IDI au cours de l'exercice 2017	127
7.6	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	128

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2018

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Quatrième résolution – Distribution exceptionnelle de réserves

Cinquième résolution – Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

Sixième résolution – Quitus de la Gérance

Septième résolution – Renouvellement du mandat de FFP Invest, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Huitième résolution Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dixième résolution – Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises

7.2 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2018

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT (1^{re} À 3^e RÉOLUTIONS)

La **1^{re} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'IDI de l'exercice 2017, qui se traduisent par un **bénéfice net de 19 485 279 euros**.

La **2^e résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le **dividende** au titre de l'exercice 2017 à **2,44 euros par action** se décomposant en un dividende ordinaire de 1,75 euro par action et un dividende à titre extraordinaire de 0,69 euro par action. Le coupon serait détaché le 2 juillet 2018 et le dividende mis en paiement le 4 juillet 2018.

Par le vote de la **3^e résolution**, nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de l'IDI de l'exercice 2017.

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES (4^e RÉOLUTION)

Prenant en considération la rotation du portefeuille de l'IDI et la cession de la participation dans Idinvest Partners, nous vous proposons, par le vote de la **4^e résolution** de procéder à une **distribution exceptionnelle de réserves** d'un montant de 23 903 370,22 euros, soit **3,31 euros par action**.

APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (5^e RÉOLUTION)

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **5^e résolution**, les conventions et engagements réglementés autorisés ou qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2017, tels que présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (figurant dans la partie 7 du document de référence). Il s'agit principalement de conventions et engagements relatifs à la gestion de la trésorerie intragroupe, aux conventions de compte-courant intragroupe ou à la convention d'intégration fiscale.

QUITUS DE LA GÉRANCE (6^e RÉOLUTION)

Nous vous demanderons, par le vote de la **6^e résolution**, de donner quitus à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMPOSITION DU CONSEIL : RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (7^e RÉOLUTION)

Les renseignements concernant **FFP Invest** dont le renouvellement est proposé figurent dans la partie 2 « Gouvernance » du document de référence.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société FFP Invest arrivant à échéance, nous vous proposons, par le vote de la **7^e résolution**, de le renouveler pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. La société FFP Invest a désigné comme représentant permanent Monsieur Sébastien Coquard. Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance serait composé de douze membres, et compterait neuf membres indépendants (soit 75 %), cinq femmes (soit 42 %), en conformité avec les recommandations du Code Middlednext et de la loi, et aucun membre de nationalité étrangère.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (8^e RÉOLUTION)

L'Assemblée Générale du 27 juin 2017 a autorisé la Gérance à opérer sur les titres de la Société. Les opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation sont décrites dans la partie 6 « Informations sur la Société et le capital » du document de référence. Cette autorisation arrivant à échéance le 27 janvier 2019, nous vous proposons, dans la **8^e résolution**, d'autoriser à nouveau la Gérance, pour une période de 18 mois, à intervenir sur les actions à un **prix maximum d'achat fixé à 70 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait à la Gérance d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant **au maximum 10 % du capital social de la Société**, en vue notamment :

- d'annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- d'attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

- de conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- d'animer le marché du contrat de liquidité.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que la Gérance appréciera. Toutefois, en période d'offre publique, les rachats ne pourront être réalisés que sous réserve qu'ils :

- permettent à la Société de respecter des engagements souscrits par cette dernière préalablement à l'ouverture de la période d'offre ;
- soient réalisés dans le cadre de la poursuite d'un programme de rachat déjà en cours ;
- ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre ; et
- s'inscrivent dans l'un des objectifs suivants :
 - la remise d'actions aux bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites et/ou de performance,
 - la couverture d'engagements de la Société au titre de contrats financiers ou d'options avec règlement en numéraire,
 - la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital), ou
 - la remise d'actions aux porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES (9^e RÉSOLUTION)

Parmi les objectifs du programme de rachat (8^e résolution), figure l'annulation des actions acquises. À cette fin, nous vous demandons, par le vote de la **9^e résolution**, d'autoriser la Gérance, pour une durée de **26 mois, à annuler tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**, dans la limite de 10 % des actions composant le capital de la Société par période de 24 mois.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES (10^e RÉSOLUTION)

Par le vote de la **10^e résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser la Gérance à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e résolutions concernent l'exercice 2017 et visent à approuver les comptes sociaux et consolidés de l'IDI, à approuver l'affectation du résultat ainsi qu'une distribution globale de 5,75 euros par action décomposée en un dividende ordinaire de 1,75 euro par action, d'un dividende exceptionnel de 0,69 euro par action et d'une distribution de réserves de 3,31 euros par action.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 19 485 279 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à 19 485 279 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 2 481 654 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 21 966 933 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende à 2,44 euros par action pour les actionnaires commanditaires décomposé en un dividende ordinaire de 1,75 euro par action et d'un dividende extraordinaire fixé à 0,69 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :

Report à nouveau	2 481 654
Bénéfice net de l'exercice	19 485 279
SOIT UN SOLDE DISPONIBLE DE	21 966 933

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	Entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	4 306 230
Dividende ordinaire et extraordinaire aux actionnaires commanditaires	17 620 611,28
Report à nouveau	40 091,72
TOTAL ÉGAL AU DISPONIBLE	21 966 933

Ce dividende sera mis en paiement le 4 juillet 2018. Ce dividende, pour les personnes qui renonceraient au prélèvement forfaitaire unique, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende *
2014	2,85
2015	1,40
2016	1,60

* Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 143 402 milliers d'euros, dont un bénéfice de 143 402 milliers d'euros pour la part du Groupe.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, décide de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves d'un montant de 23 903 370,22 euros, prélevée sur les postes « BSA annulés » et « Prime et boni de fusion », soit une distribution unitaire de 3,31 euros par action, étant précisé que les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement de la distribution, ne donneront pas droit audit versement, et qu'en conséquence, le montant du solde de la distribution afférent auxdites actions autodétenues restera affecté au compte « Primes et boni de fusion ».

Le poste « BSA annulés » sera ramené d'un total de 1 743 534 euros à 0 euro.

Sous réserve du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement de la distribution, le poste de « Prime et *boni* de fusion » sera ramené d'un total de 94 709 512 euros à 72 549 675,78 euros.

Cette distribution de réserves sera détachée le 2 juillet 2018 et sera mise en paiement le 4 juillet 2018.

En applications des dispositions de l'article 112, 1° du Code général des impôts, ne sont pas considérés comme des revenus distribués imposables les sommes réparties au profit des actionnaires présentant le caractère de remboursement d'apports ou de prime d'émission, à condition que tous les bénéfices et réserves autres que la réserve légale aient été auparavant répartis. Au regard de ces dispositions, le montant distribué de 23 903 370,22 euros, soit 3,31 euros par action, est qualifié de revenu mobilier. L'intégralité de la distribution de réserves décidée par la présente Assemblée Générale est, pour les personnes physiques ayant renoncé au prélèvement forfaitaire unique, éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

La 5^e résolution a pour objet l'approbation des conventions et engagements « réglementés » qui ont été préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance de l'IDI.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

La 6^e résolution concerne le quitus de la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

La 7^e résolution concerne la composition du Conseil de Surveillance et a pour objet de renouveler pour trois ans le mandat de membre du Conseil de Surveillance de FFP Invest représentée par Monsieur Sébastien Coquard.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE FFP INVEST EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de FFP Invest, représentée par M. Sébastien Coquard, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La 8^e résolution concerne le renouvellement de l'autorisation accordée à la Gérance afin de mettre en œuvre, sous certaines conditions, un programme de rachat d'actions de la Société.

HUITIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 par le vote de sa dix-neuvième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 70 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 48 190 030 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La 9^e résolution concerne l'autorisation et la délégation financière consentie à la Gérance. La délégation de compétence et de pouvoirs consentie à la Gérance par l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 arrivant à échéance le 27 janvier 2019, nous vous proposons donc de la renouveler.

La délégation de compétence et de pouvoirs qui vous est soumise et qui recueille un vote favorable privera d'effet, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la délégation consentie précédemment et ayant le même objet.

Cette délégation permettra à la Gérance de prendre immédiatement, dans l'intérêt de la Société, les mesures les plus appropriées concernant notamment le financement des investissements lors d'opérations de croissance externe.

NEUVIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la huitième résolution de la présente assemblée, et/ou de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La 10^e résolution a pour objet de permettre de réaliser toutes les formalités consécutives à l'Assemblée Générale.

DIXIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES REQUISES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

7.5 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Cadre juridique

L'Assemblée Générale a le 28 juin 2016 (quatorzième résolution) donné une autorisation au Gérant à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 2 % du capital social de l'IDI au profit des salariés de l'IDI et/ou de ses entités liées, directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (le « Groupe IDI »). Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.

Dans le cadre de cette autorisation, le Gérant a adopté deux plans d'attribution respectivement le 29 juillet 2016 et le 30 décembre 2016. Les modalités de ces plans sont décrites ci-dessous.

Caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, présente les caractéristiques suivantes :

- bénéficiaires : 3 salariés ;
- nombre d'actions : 12 000 ;
- durée d'acquisition de 1 an ;
- durée de conservation de 1 an ;
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition.

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du Comité Exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Attribution gratuite d'actions réalisée par l'IDI au cours de l'exercice 2017

Au titre du premier plan, 12 000 actions ont été attribuées gratuitement à trois salariés qui ont été acquises définitivement le 29 juillet 2017.

Au titre du second plan, 120 000 actions ont été, sous réserve de conditions décrites ci-dessus, attribuées gratuitement à six salariés, mais ne sont pas encore acquises définitivement.

7.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention de compte-courant avec FINANCIÈRE BATAGELLE

Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la Société

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre Conseil de Surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte-courant avec la société FINANCIÈRE BAGATELLE assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2017, le solde mis à disposition par la société FINANCIÈRE BAGATELLE s'élève à 1 654 298 euros et les intérêts relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 39 708 euros.

Personnes concernées

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de FINANCIÈRE BAGATELLE et Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du Groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les Conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, et autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 pour les sociétés FINANCIÈRE BAGATELLE (ex-ADFI 3) et ADFI 6.

Personnes concernées

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS Gérant-commandité de l'IDI et Président des sociétés FINANCIÈRE BAGATELLE (ex. ADFI 3) et ADFI 6.

Convention avec Financière VARATEDO

Votre Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 et du 25 novembre 2015 a autorisé l'adhésion de Financière VARATEDO au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winnicare.

Personnes concernées

Gilles ETRILLARD est Gérant de Financière VARATEDO et membre du Conseil de Surveillance de l'IDI.

Conventions de compte-courant

Votre Conseil de Surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte-courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS et ADFI 6 assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2017, les montants mis à disposition par les sociétés ADFI 6 et ANCELLE ET ASSOCIÉS s'élèvent respectivement à 896 825 euros et à 17 831 867 euros et les intérêts pris en charge s'élèvent à 205 836 euros pour ANCELLE ET ASSOCIÉS et 13 443 euros pour ADFI 6.

Personnes concernées

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société ADFI 6.

Convention d'intégration fiscale

Les Conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI Services et OGI ALBAN ; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale relatif à l'exercice 2017 s'est élevé à 1 273 881 euros.

Personnes concernées

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société OGI ALBAN.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	PERSONNE RESPONSABLE	132
8.1.1	Nom de la personne responsable du document de référence	132
8.1.2	Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel	132
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	133
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE	134
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	134
8.4	OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES	134
8.5	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	135
8.6	TABLE DE CONCORDANCE	136
8.7	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	141
8.8	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT	142

8.1 PERSONNE RESPONSABLE

8.1.1 Nom de la personne responsable du document de référence

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

18 avenue Matignon – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 141 et 142, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric Neige

BCRH & Associés

1 rue de Courcelles
75008 Paris
Représenté par M. Paul Gateur

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017. BCRH & Associés a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2016.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS

7-9 Villa Houssaye
92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-François Plantin

1 rue de Courcelles
75008 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

D'une durée de six exercices, les mandats de BCRH & Associés et de M. Plantin, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2015 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 ont quant à eux été certifiés par Deloitte et Associés et par BCRH & Associés.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 43 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 26 avril 2018.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;

- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet de l'IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 27 juin 2018 à 10 h 00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 25 avril 2018, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 23 mai 2018 :
 - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO et dans un journal d'annonces légales, au plus tard le 11 juin 2018 :
 - l'avis de convocation de l'assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 10 août 2018 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- le 19 septembre 2018, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2017 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 80.

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés aux pages 70 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2016 sous le numéro D. 16-386 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 101 et pages 126 à 127 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2016 sous le numéro D. 16-386 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels que présentés aux pages 68 à 87 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D. 17-0485 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 90 à 99 et pages 124 à 125 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D. 17-0485.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

8.6 TABLE DE CONCORDANCE

	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	132
1.1. Nom de la personne responsable du document de référence	132
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	132
1.3. Information financière	134
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	133
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	133
2.2. Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	13 et s., 116 à 118
3.2. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	13 et s., 40 et s., 116 à 118
3.3. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciellles comparables	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	51 et s.
5. INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1. Historique et évolution de l'IDI	6 et 106
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	106
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	106
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	106
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	106
5.1.5. Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2. Investissements	17 et s.
5.2.1. Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	17 et s.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	17 et s.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 18 et s.
6.1. Principales activités	18 et s.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 18 et s.
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2. Principaux marchés	14 et s.
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A

	Pages
6.4. Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14, 15 et 16
7. ORGANIGRAMME	11
7.1. Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	11
7.2. Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	11, 99, 100
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1. Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2. Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	40 et s.
9.1. Situation financière	40 et s.
9.2. Résultat d'exploitation	40 et s.
9.2.1. Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2. Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3. Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	42 et s., 64 et s., 88 et s.
10.1. Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	65
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	64
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	13 et 43
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 14 et s., 46, 82, 97 et 98
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 14 et s., 46, 82, 97 et 98
12.2. Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 14 et s., 46, 82, 97 et 98
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24 et s.
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a) Membres du Conseil de Surveillance	24 et s.
b) Gérant et Associé commandité	33 et s.
c) Expérience des dirigeants	24 et s.

	Pages
14.1.1. Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	31
14.1.2. Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du Gérant ainsi que les informations suivantes :	33 et 34
a) Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	33
b) Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	34
c) Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	34
d) Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	34
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	34
14.2.1. Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	34
14.2.2. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale	N/A
14.2.3. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	34
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	34 et s.
Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	
15.1. Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	34 et s.
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	48
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24 et s.
Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	33 et s.
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	34
16.3. Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	31 et 32
16.4. Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	24

	Pages
17. SALARIÉS	47, 48 et 98
17.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	98
17.2. Participations et stock-options	47 et 48
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en venu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	110 et s.
18.2. Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	112
18.3. Contrôle de l'émetteur	112
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	134
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	135
20.1. Informations financières historiques	135
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3. États financiers	62 à 82, 88 à 100
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	132 à 135
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	132
20.4.2. Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	83 à 85, 101 à 103, 132 à 135
20.4.3. Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5. Date des dernières informations financières	62 et s., 88 et s.
20.5.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	62 et s., 88 et s.
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	118
20.7.1. Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	45 et 118
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	53 et 80
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	134
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	110 et s.
21.1. Capital social	110
21.1.1. Montant du capital souscrit	110
a) Le nombre d'actions autorisées	110
b) Le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	110
c) La valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	110
d) Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	110
21.1.2. Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	110
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A

	Pages
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2. Acte constitutif et statuts	106 et s.
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	107
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	107 et s.
21.2.3. Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	108 et 109
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	109
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	109 et 110
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7. Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8. Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	44
23.1. Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué (e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus (e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit (e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	44
23.2. Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	44
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	134
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	99 et 100

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Identité et attestation du responsable du document	132
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	54 à 59, 51 à 54, 40 à 46, 111
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	38
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	114 et 115
États financiers	
Comptes annuels	88 à 100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101 à 103
Comptes consolidés	62 à 82
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83 à 85
Honoraires des Commissaires aux comptes	81

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

Pages

LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	13, 17 à 21, 40 à 46
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	51 à 54
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	46
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	45 et 118
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	51, 77 et 78
Informations sur les rachats d'actions	114 et 115
Rémunérations des mandataires sociaux	34 à 36
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	46
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	24 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	38
Actionnariat de la Société	110 à 113
Actionnariat salarié	46
Activité et résultats des filiales de la Société	18 à 21
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	54 à 57
Informations sur les délais de paiement	41
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49 à 54

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise comprenant les informations liées au fonctionnement des organes d'administration ou de direction, aux rémunérations des dirigeants et à l'application des codes de gouvernement d'entreprise	24 à 38
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	111
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	104
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	101 à 103
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales fournies dans le Rapport de gestion	58 et 59

Notes

Notes

Imprimé par HANDIRECT SERVICES - www.handirect.com

Crédits photos :

Couverture : Mathieu MERCIER, Drum and bass Rice, 2002-2016, Technique mixte, 100 x 95 x 26 cm,
© Collection du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, Adagp, Paris, 2017.

Pages 2, 3, 8 et 9 : Götz Göppert. Page 12 : Philharmonie de Paris, © Ava du Pars - J'adore production



18 avenue Matignon
75008 Paris
Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44
communications@idi.fr
www.idi.fr